

SUR
LE CONCILE DE TRENTE

De Libris et Scripturis

canonicis, sacrorum librorum editione, usu, ...

AVANT LE CONCILE DE TRENTE :

DU CORRECTOIRE DE LA VULGATE ...

... JUSQU'AU CONCILE DE TRENTE

‘**Au début du XIII^e siècle**, théologiens et prédicateurs ressentirent la nécessité de préciser la signification donnée aux mots ou aux locutions employées dans la **Vulgate** par la comparaison avec tous les autres emplois dans l’Ecriture. C’est au couvent *dominicain* de Saint-Jacques à Paris, sous l’impulsion d’**Hugues de Saint-Cher**, prieur **de 1233 à 1236**, que furent réalisées les *premières concordances* verbales de la Bible latine, un des premiers instruments alphabétiques établis au Moyen-Age. Il fallut dépouiller mot à mot chaque livre biblique et établir un système de référence : la division en chapitres, proposée au début du siècle par **Etienne Langton** et en usage depuis à l’université de Paris, fut adoptée et les chapitres furent subdivisés en sept parties, désignées par les sept premières lettres de l’alphabet. Le travail considérable employa de nombreux frères prêcheurs.

La première version des *concordances* n’était qu’un sec relevé de tous les mots, classés dans l’ordre alphabétique, avec indication du livre de la Bible, du chapitre et de la partie du chapitre où ils étaient employés. Il fallait sans cesse se reporter au texte, ce qui rendait l’ouvrage difficilement utilisable. On tenta d’y remédier en citant chaque mot dans son contexte. Ancêtre de nos concordances modernes, la troisième version, attribuée longtemps à tort à Conrad de Halberstadt, a été compilée par les *dominicains* de Saint-Jacques **avant 1275**. On en connaît au moins quatre-vingt manuscrits, écrits à Paris **entre 1280 et 1330**.’

Au XIII^e siècle, les professeurs de l’*Université de Paris* ont senti le besoin, pour leur enseignement, d’un texte uniforme de la **Vulgate latine** qui restituerait à la traduction de saint Jérôme sa pureté première. De nombreux travaux critiques furent entrepris pour corriger les passages altérés et éliminer les gloses qui corrompaient le texte. Les théologiens établirent alors des *correctoires* ; cela pouvait être un exemplaire de la **Vulgate** copié avec soin sur lequel les leçons fautives étaient signalées dans le corps du texte et les variantes et les corrections notées et justifiées dans les marges.

‘Le *Correctoire* de la Bible des *dominicains* de la rue Saint-Jacques occupe quatre grands volumes dont le dernier contient les deux livres des Maccabées et le Nouveau Testament. Il fut établi **après** la condamnation **en 1256** par le chapitre général des frères prêcheurs du correctoire dominicain de 1236 et il est connu sous le nom de *Bible de Sens*. L’auteur de la révision a suivi les principes établis par **Hugues de Saint-Cher**, en corrigeant le texte d’après les gloses de saint Jérôme ou d’après les versions anciennes, et en recourant aux textes originaux hébreu et grec. La mise en page de ce volume luxueux a été particulièrement soignée. Les mots corrigés sont surmontés de deux points rouges. Les suppressions et les variantes sont clairement indiquées en marge, avec références rubriquées aux autorités citées - principalement la version grecque pour le Nouveau Testament.’

Vers 1280 Première traduction complète de la Bible : *Bible du XIII^e siècle*.

1284 Version de la *bible castillane*.

1287 Espagne Le roi **Alphonse XIII d’Aragon** fait traduire la bible d’après une version ‘française’.

1312 Paris **Guyart des Moulins** rédige une *Bible historique* en prose française. **Lefèvre d’Etaples** s’inspirera plus tard de cette bible.

1322 à 1331 Paris ‘**Nicolas de Lyre**, *franciscain* d’origine normande, a enseigné la théologie à Paris, où il est mort en **1349**. C’est dans les années **1322 à 1331** qu’il rédigea son ouvrage capital : le *Commentaire* ou *Postilles*, sur l’ensemble de la Bible.

Cette œuvre monumentale est rapidement devenue l’ouvrage de référence en matière d’exégèse biblique et a fait l’objet d’innombrables copies manuscrites suivies de nombreuses éditions imprimées aux XV^e et XVI^e siècles. Dans la lignée des *correctoires* parisiens du XIII^e siècle, **Nicolas de Lyre** s’est principalement attaché à étudier le sens littéral de la Bible et, pour cela, à retrouver le texte original, dégagé des fautes des copistes et des interprétations erronées. Pour l’Ancien Testament, son excellente connaissance de l’hébreu lui a permis de recourir aux sources hébraïques et il a largement utilisé les travaux du célèbre exégète juif **Salomon ben Isaac** de Troyes, dit **Raschi**.’

1355 Angleterre : Révision d’une *bible anglo-normande* par le *dominicain* **Jean de Sy**.

1377 *Bible de Charles V*

Entre 1380 et 1393 *Bible anglaise* Traducteur : **John Wycliffe**

Gutenberg : Premières Bibles

1450/52 Mayence *Bible latine*
Bible 36 lignes / Caractères de Gutenberg

Gutenberg

1452/55 Mayence *Bible latine*
Bible 42 lignes appelée 'Bible-Mazarine' / Caractères gothiques semblables à ceux utilisés pour les missels et les livres liturgiques.
in-2° / Référencée = H. 3031.

Gutenberg

août 1456 Mayence *1^{ère} Bible allemande*
Bible 42 lignes / Cette Bible fut imprimée en 165 exemplaires sur papier et 35 exemplaires sur parchemin, soit au total en deux cents exemplaires.
Cette Bible donna lieu à une édition en fac-similé en 2 Tomes : 1914 – INSEL

Gutenberg

12 mai 1444 Mayence Hans Gensfleisch, surnommé Gutenberg, ancien citoyen de Strasbourg où il payait l'impôt, est inscrit sur les rôles fiscaux de la ville de Mayence, dans laquelle il réside désormais ; on le raye du rôle de Strasbourg.

1449-1450 Mayence Premiers essais d'imprimerie d'abord avec des caractères taillés dans du bois, puis avec des caractères coulés à partir d'un alliage à base de plomb. Cet alliage n'a aucun retrait lors de son refroidissement.

1450 Un contrat écrit est passé entre Gutenberg et Johann Fust, un riche 'Goldschmiede' de Mayence. J. Fust fait un apport de 800 ducats au taux de 6 %.

1450-1452 Impression, à partir de caractères mobiles fondus Donatus minor d'une *Bible latine 36 lignes*.

6 décembre 1452 Nouvel apport de 800 ducats-or par J. Fust.

1452-1455 Mayence Albrecht Pfister, Joa. Numeister, Heinrich Kefer et Berthold Rupel de Hanau travaillent à l'imprimerie de Gutenberg.

1454 Impression de divers ouvrages, dont la *Bible latine 42 lignes*. Au cours du procès qui opposa Gutenberg et J. Fust, un acte notarié est fourni signalant que cette bible était en vente à la foire de Francfort à l'automne 1454 (du 15 au 28 octobre 1454)

Cette *Bible latine* a été imprimée environ en 180 exemplaires, l'impression ayant été achevée en 1456.

in-f° / Dimensions : 405 x 295 mm. / En deux volumes de 324 + 319 pages.

Le texte est celui de la Vulgate latine selon l'ordre défini à Paris au XIII^e siècle. Cet ordre ne diffère de l'actuel que par : l'insertion de la prière de Manassé après II Chroniques / la prise en compte des livres III et IV d'Esdras / et les Actes des Apôtres sont insérés entre l'Épître aux Hébreux et le deuxième ensemble des Épîtres.

Un quart des livres (soit par hypothèse : 25 volumes) est imprimé sur des parchemins (obtenus à partir de environ 4 000 animaux). Le poids de la Bible en parchemin est de 22,5 kilogs. Les livres imprimés sur papier ne pèsent que 13,5 Kilogs.

Les trois quarts de l'édition étant imprimés sur papier. Gutenberg acheta un papier venant du Piémont : une première livraison au filigrane de *tête du taureau*, la deuxième livraison à la *grappe de raisin*, la troisième livraison avec *un bœuf*.

Toutes les Bibles sont livrées sans ornements et les miniatures sont faites directement par les acheteurs eux-mêmes (ordres religieux) ou à leurs frais (acheteurs laïcs).

6 novembre 1455 Gutenberg perd son procès contre J. Fust et lui paye la somme de 2 020 ducats couvrant le remboursement des deux emprunts de 800 ducats augmenté des intérêts.

J. Fust-ci s'associe avec Peter Schöffer de Gernsheim et installe ce qui devient la deuxième imprimerie de la ville de Mayence. Cette même année, Schöffer épouse Christina, la fille de J. Fust et ils eurent ensemble quatre fils, dont trois devinrent imprimeurs. Fust mourut en 1466, léguant sa presse à Schöffer.

1457 Gutenberg imprime un *Calendarium* pour l'année **1457** avec les caractères de la *Bible 36 lignes*.

.. février 1468 Date probable de la mort de Gutenberg.

J'ai cherché à établir une liste des diverses éditions de la **BIBLE** depuis la date de **l'invention de l'imprimerie** jusqu'au **Concile de Trente**. Je l'ai fait car je pensais qu'il fallait concrétiser, pour mon lecteur, **la puissance de l'imprimerie**, nouveau mode de diffusion de la connaissance des écrits bibliques. Cette diffusion n'était possible jusque là que par de rares copies manuscrites sur parchemins. Peu à peu le papier remplace le parchemin devenu hors de prix et ne pouvant s'adapter aux quantités nécessitées par la fabrication d'un si grand nombre d'ouvrages. Les tirages réalisés par le moyen de l'imprimerie atteindront en quelques décades d'années des quantités que personne ne pouvait raisonnablement prévoir quelques années auparavant.

Que mon lecteur analyse combien **l'invention de l'imprimerie** a permis d'atteindre, en un peu moins de cent ans, une diffusion qui était totalement imprévisible quantitativement, mais souvent d'une façon désordonnée peut-être parce que soumise à la seule permissivité des puissances politiques : Charles Quint empereur, François ou Henri rois de France, princes régissant leurs principautés.

CATALOGUE

des Bibles (allemandes, bas-rhénanes, françaises, etc..)

et

des Bibles latines / « Plenarium » / Evangiles & Epîtres

1450/52 Mayence *Bible latine* Gutenberg
Bible 36 lignes / Caractères de Gutenberg

1452/55 Mayence *Bible latine* Gutenberg
in-2° / Référencée = H. 3031 / Bible 42 lignes appelée 'Bible-Mazarin'

août 1456 Mayence *1^{ère} Bible allemande* Gutenberg

1459 ? Bamberg *Bible latine* Albrecht Pfister

Date imprécise : de toutes façons : avant 1461 / 36 lignes / A. Pfister œuvra à Bamberg de 1459 à 1462 et il utilisa, au début, des caractères provenant de Mayence (Gutenberg). La bible est imprimée sur parchemin.

1461 Strasbourg *Bible latine* Johan Mentel(in)
in-f° / En deux livres. La date et le lieu d'impression ne sont pas précisés dans le livre, mais une mention manuscrite mentionne la date de 1461 et Strasbourg. Une édition de cette bible fut faite par le même imprimeur, non datée, mais portant également une mention manuscrite 1466 / Strasbourg, ainsi qu'une autre édition en 1477.

J. Mentel est né à Sélestat en Alsace. Sa présence est signalée à Strasbourg en 1447 et il y acheta le droit de bourgeoisie. C'est à Strasbourg qu'il aurait rencontré Gutenberg, puis l'aurait suivi à Mayence. Il revient à Strasbourg vers 1455 et on suppose qu'il imprima à partir de 1458 jusqu'à sa mort le 12 décembre 1478.

14 août 1462 Mayence *4^{ème} Bible latine* Johann Fust
in-2° / et Peter Schöffer

J. Fust fut initialement associé à Gutenberg auquel il prêta de l'argent en août 1450, puis en 1452, mais ils se séparèrent et un procès eut lieu.

1470 Lyon ‘Dans les années **1470**, l’implantation de l’imprimerie tient à l’esprit d’entreprise d’un homme d’affaire, Barthélémy Buyer, et non à des préoccupations humanistes ; la recherche du marché prime. On cherche à aller au-delà du cercle des lecteurs traditionnels - ecclésiastiques, officiers de finance ou de judicature, médecins – pour se tourner vers une clientèle aux moyens plus modestes et qui, le plus souvent, manie mal ou ignore le latin – petits nobles, prédicateurs, avocats, chirurgiens et surtout marchands.’

Barthélémy Buyer imprime à Lyon depuis avant **1473** et il est encore mentionné en 1482. Il était citoyen de Lyon. Il y eut également Jacques Buyer, bachelier, imprimeur depuis 1487 jusque 1495, année dans laquelle il fit imprimer un livre par l’allemand Matthieu Husz. Il y a aussi Pierre Buyet (Buyer ?) mentionné en **1493** comme ‘imprimeur de livres’ et Jacob Buer en **1498**.

‘Les premiers imprimeurs lyonnais furent secondés, pour le choix et l’établissement des textes, par des religieux, souvent membres des ordres mendiants, depuis longtemps sensibles aux possibilités de propagande offerte par le livret xylographique et le livre imprimé.’

1470 Strasbourg *2^{ème} bible allemande* Heinrich Eggestein
in-2° / Référence = H. 3129 / *Bible non illustrée*

A Strasbourg, H. Eggestein imprima en outre, à partir du texte de la Bible de Gutenberg, une Bible latine qui n’est pas datée.

1471 ‘Au début du XVI^e siècle, de quels textes disposait-on pour étudier la Bible ? Les bibles de Gutenberg avaient reproduit, pour la Vulgate latine, la recension parisienne issue des révisions des dominicains. Une autre tradition issue d’une bible romane de **1471**, est ordinairement désignée : ‘*fontibus ex graecis*’, selon les premiers mots d’un avertissement en vers.’

1471 Rome *Bible latine* Konrad Sweynheym
in-2° et Arnold Panmartz

Ils sont l’un et l’autre allemands et s’associèrent dès **1467** à Rome. La dernière mention relative à K. Sweynheym date de **1473**. A. Panmartz mourut en **1476**.

1471 Rome *Première Bible en italien* Nicolo Malermi
Nicolo Malermi (vers 1422-1481) était abbé du monastère St. Michel de Murano, dans la lagune de Venise. Cette Bible fut re-éditée jusqu’en 1567.

23.2.1472 Mayence *Bible latine* Peter Schoeffer
1473 Lyon *Bible française* Julien Macho et Pierre Farget

Ils publient une *Bible abrégée* en français : l’A.T. en **1473** et le N.T. en **1476/1478**. Le texte est celui de la *Bible du XIII^e siècle*.

1474 **Augsbourg** 3^{ème} Bible allemande Günther Zainer
in-f° / 534 Pages / (Référence = H. 3133) / Type : gothique / 2 colonnes / 57-58 lignes
73 Initiales (Voir Zainer 1477) / Zainer mourut en 1478.
Dernière bible allemande non illustrée.

1474 **Augsbourg** *Plenarium allemand* Günther Zainer
Type : gothique / 34 lignes Avec 54 bois gravés coloriés.

20 09 1474 **Augsbourg** *Plenarium allemand* Johann Baemler
in-2° / Type : gothique / 28 lignes Avec les mêmes bois gravés coloriés que Zainer.

1474 **Bâle** *Bible latine* Bernhard Richel
1^{ère} édition

Avant 1475 ? **Augsbourg** *Bible allemande* Jodocus Pflanzmann
in-2° / (Référence = H. 3131) / 57 Bois gravés : voir Sorg 1477

1475 **Nuremberg** 4^{ème} Bible allemande Anton Koberger
in-2° / Koberger est né aux alentours de 1440. Il imprima de 1473 jusque 1513 à Nuremberg et produisit plus de 200 livres à partir de plus de 20 presses et avec l'aide d'une centaine de compagnons. Il fut le parrain d'Albrecht Dürer.

16.11.1475 **Nuremberg** *Bible latine* Anton Koberger
in-2°

9.12.1475 **Nuremberg** *Bible latine* Johann Sensenschmid
in-2° et Andreas Frisner

1475 **Bâle** *Bible latine* Bernhard Richel
in-2° / Vol. II / Il semble exister d'autres éditions au cours de cette même année.

1475 **Cologne** *Bible latine* Nicolas Goetz
N. Goetz est originaire de Sélestat (Alsace).

1475 (*Commentaires de Rachi*)
Le premier livre imprimé en hébreu est celui des *Commentaires de Rachi*
(= Rabbi Chelomo bin Itzhak / 1040 – 1^{er} juillet 1105)
Il y aura deux autres éditions en 1480 et en 1482.

1476 **Milan** (*Grammatica graeca*) Constantin Lascaris
C'est le premier livre imprimé en grec.

1476 Paris *Nouveau Testament français* **Barthélémy Buyer**

‘En **1476 ou 1478**, Julien Macho avait également revu la traduction du Nouveau Testament qui figurait dans la *Bible historique* de **Guyart des Moulins**. Imprimée par Guillaume Le Roy pour **Barthélémy Buyer**, c'était *le premier Nouveau Testament imprimé en français*.

Le *Mirouer* en français supplanta pratiquement d'autres paraphrases de la Bible comme la *Bible abrégée* parue pour la première fois en **1473-1474** ou comme l'*Exposition et la vraie déclaration de la Bible* de **1477**. Sans doute dut-il en partie son succès aux bois gravés qui l'illustraient et qui furent, dès lors, d'un emploi presque systématique dans ce genre d'ouvrages.'

1476 France : *Première bible latine* **Gering, Crantz et Friburger**
Cette bible fut imprimée dans l'imprimerie du 'Soleil d'Or'.

1476 Nuremberg *Bible latine* **Johann Sensenschmid**
in-2° et **Andreas Frisner**

1476 Venise *Bible latine* **Nicolaus Jenson**
in-2°

1476 Venise *Bible latine* **Franz Renner**
in-4° et **Nicolas v. Frankfurt**

1476 Naples *Bible latine* **Matthias Moravus**
in-2°

1476/1478 Nuremberg *5^{ème} Bible allemande* **Johann Sensenschmitt**
in-2° / (Référence = H. 3132) / 73 Initiales et 1 Bois gravé et **A. Frisner**
Johann Sensenschmitt œuvra à Nuremberg de **1470** à **1490** ; il s'installa à Bamberg à partir de 1481. **J. Sensenschmidt** imprima également :

sans date Nuremberg *Bible latine* **Johann Sensenschmitt**
(Référence : Hain 3132)

10.1.1477 Delft *Bible en hollandais* **Jac. Jacobson v. d. Meer**

8.4.1477 Bâle *Bible latine* **Bernhard Richel**
in-2°

1477 Augsbourg *6^{ème} Bible allemande* **Günther Zainer**
in-2° / 653 Pages / (Référence = H. 3134) / 73 Initiales et 1 Bois gravé (Voir *Zainer 1475*)

20.6.1477 **Augsbourg** *7^{ème} Bible allemande* **Anton Sorg**
 in-2° / (Référence = H. 3135) / 77 Bois gravés (Proviennent de *Pflanzmann 1475*) / Les lettres
 utilisées sont plus petites que celles de Zainer (Voi ci-dessus : même année) ce qui permet
 d'avoir environ 100 pages de moins. / **Anton Sorg** œuvra à Augsbourg de **1475** à **1493**.

30.7.1477 **Nuremberg** *Bible latine* **Anton Koberger**
 in-2°

8.9.1477 **Bâle** *Bible latine* **Bernhard Richel**
 in-2° / Vol. I /

1477 **Strasbourg** *Bible latine (ré-édition)* **Johan Mentel(in)**

avant 1478 **Köln** *1° Bible bas-rhénan* **Heinrich Quentell**
 (ou) **Bartholomaeus von Unkel**
 in-2° / (Référence = H. 3141) / 113 Bois gravés (Voir *Quentell* ci-dessous et *Stuchs 1522*)
 (Selon diverses sources, Heinrich Quentell, de Strasbourg, travailla à Köln dès **1479**.)

1478 **Köln** *2° Bible bas-rhénan* **Heinrich Quentell**
 in-2° / (Référence = H. 3142) / 123 Bois gravés (Proviennent de *Quentell* ci-dessus)

1478 **Bâle** *Bible* **Johann von Amerbach**
 Né à Amorbach en **1444**, **J. von Amerbach** œuvra de **1477** à **1514**, date à laquelle il
 s'installa à Bâle où il mourut. Il avait étudié à Paris avec **Jean Lapede**. Plus tard, il
 s'associa avec **Johann Froben**.

‘Sa première édition imprimée, sans lieu ni date, a été attribuée à Bâle, en **1478**.
 (In-f° / (Référence = H. 3047) / 409 pages non numérotées / 2 colonnes / 4 colonnes
 interprétation avec marges / 56 lignes / Caractères gothiques / Lettres rubriques rouges
 et bleues.

« *Biblia latina cum concordantiis veteris et novi testamenti et cum interpret. nom.* »)

L'année suivante en **1479**, **Johann von Amerbach** publia cette Bible sous son nom
 en l'augmentant de plusieurs tables et annexes inspirées des bibles imprimées à Venise :
 liste des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament en deux série d'écrits « juridiques,
 historiques, sapientiaux et prophétiques » ; liste versifiée des livres bibliques ; liste
 alphabétique des livres ; vers mnémoniques ; table alphabétique des chapitres par
Gabriel Bruno. Reprise par **Proben** à Bâle, puis par plusieurs libraires lyonnais, cette
 version s'imposa à la fin du XV^e siècle comme celle de référence.’

1478 A cette date, paraît le ‘*Mirouer de la rédemption*’ de **Julien Macho**,
 texte religieux en français proposant aux fidèles des modèles de comportement
 entrecoupés de réflexions morales. Ce livre connut huit éditions **de 1478 à 1493**.

14.4.1478 **Nuremberg** *Bible latine* **Anton Koberger**
 Gr. f° / (Référence = H. 3068) / 461 pages numérotées et 6 pages non numérotées / 2
 colonnes / 51 à 53 lignes / caractères gothiques / Au début du texte, une initiale or et
 couleur.

4.11.1478 Utrecht *Plenarium allemand* Johann Veldener
 1^{ère} édition / 24 lignes / Lettres bâtarde flamandes
Plenarium = évangiles + épîtres.

10.11.1478 Nüremberg *Bible latine* Anton Koberger
 in-2° / 1^{ère} édition / (selon von Menardus, monachus)

1478 Venise Leonhard Wild
 f° / (Référence = H. 3067) / 456 pages non numérotées / 2 colonnes / 52 lignes / Caractères gothiques / Lettres rubriques rouges et bleues.
 « Explicit biblia i(m)pressa Venetiis per Leo / nardum vuild de Ratisbona expensis Ni / colai de franckfordia. / M.CCCC.L.XXVIII. »

1478 Venise *Bible latine* Theod. de Reynsburch
 in-2° et Raynaldus de Novimagio
1479 Bâle *Bible latine* Johann von Amerbach
 in-2°

6.8.1479 Nüremberg *Bible latine* Anton Koberger
 in-2° / 2^{ème} édition / 58 lignes en petite écriture.

14.7.1479 Utrecht *Plenarium allemand* Johann Veldener
 2^{ème} édition /

20.9.1479 Cologne *Bible latine* Konrad Winters v. Homborch
 in-2° / (Référence = H. 3039 ou 3040)

env. 1480 Strasbourg *Bible latine* Adolph Rush
 in-2° / En 4 volumes / A. Rush est né à Ingwiller, en Alsace. Il travailla avec J. Mentel dont il épousa la fille Salomé et dont il devint l'associé. A la mort de son beau-père, il continua l'entreprise. Il fut en relations avec Anton Koberger de Nuremberg et avec Johann von Amerbach de Bâle. Etant en voyage à Baden, il y tomba malade et revint à Strasbourg où il mourut le 26 mai **1489**.

En **1480**, il imprima pour A. Koberger la *bible latine* en quatre volumes, avec pour titre : *Biblia latina cum glossa ordinaria Walafridi Strabonis et interlineari Anselmi Laudunensis*. Le texte est entouré de chaque côté par le *glossa ordinaria*. Entre les lignes, se trouvent les gloses de Anselme de Laon. Dès qu'il connut cette bible, Amerbach voulut en recevoir une édition. Rush avait encore en stock une centaine d'exemplaires, mais Koberger promit de les payer et ainsi cette bible n'a pas pu paraître à Bâle.

On signale deux bibles latines différentes imprimées par A. Rush ; ni l'une ni l'autre ne sont datées. Elles sont répertoriées : *Hain 3034 & 3173*. Y a-t-il un point commun avec la bible signalée ci-dessus ?

3.1.1480 Augsbourg *8^{ème} Bible allemande* Anton Sorg
 in-2° / (Référence = H. 3136) / 73 Initiales (Proviennent de *Zainer 1475*)

20 1 1480 Ulm *Bible latine* **Johann Zainer**
in-f° / 441 pages / Nombreuses initiales imprimées et également initiales peintes
C'est la seule *Bible parue* à ULM au XV° siècle.
J. Zainer travailla à Ulm de **1470** à **1500**.

23.2.1480 Augsbourg *Plenarium* **Anton Sorg**
in-2° / (Référence = H. 3136) / En 1926, c'était l'unique exemplaire connu de ce livre. Il était
dans la Bibliothèque de l'Etat de Prusse.

14.4.1480 Nuremberg *Bible latine* **Anton Koberger**
in-2°

18.5.1480 Cologne *Bible latine* **Nicolas Goetz**
in-2° / 42 lignes / 2 volumes : 348 et 336 pages.

31.5.1480 Venise *Bible latine* **Octavianus Scotus**
in-4° / **Octavius Scotus** travailla à Venise à partir de **1480**.

1480 Venise *Bible latine* **Franz Renner**
petit in-f° / Petites lettres initiales non imprimées d'avance peintes en bleu ou rouge.

1.2.1481 Urach *Plenarium* **Konrad Fyner**
in-2°

31.7.1481 Venise *Bible latine* **Johann Herbort**
in-2° / En 3 volumes.

15.10.1481 Augsbourg *Plenarium allemand* **Anton Sorg**
in-2°

1.12.1481 Augsbourg *Evangelies et Epîtres* **Johann Schönsperger**
in-2° / **et Th. Rüger**
1481 Venise *Bible latine* **Johannes de Köln**
in-2° / Biblia cum postillis Nicolai de Lyra. **et Nicolaus Jenson**
1481 Bâle *Bible latine* **Johann von Amerbach**
in-2°

1481 à 1483 Venise *Bible latine* **Franz Renner**
in-2° / En 3 volumes.

1482 Bâle *Bible latine* **Johann von Amerbach**
in-2° / 572 pages.

1482 Lyon *Bible latine* Marc Reinhard
 in-2° / N. Philippi était de Bensheim. et Nicolas Philippi
M. Reinhard était de Strasbourg. Ils travaillèrent ensemble de 1476 à 1488.

1482 Nuremberg *Bible latine* Anton Koberger
 in-2°

28.2.1483 Ulm *Evangelies* Konrad Dinckmut
 in-2° / K. Dinckmut commença comme ouvrier auprès de J. Zainer de Reutlingen ; il est mentionné comme 'imprimeur' dans les registres fiscaux de Lyon à partir de 1476. La dernière mention de lui, à Lyon, est de 1497.

18.8.1483 Strasbourg *Plenarium allemand* Martin Schott
 in-2° Martin Schott œuvra à Strasbourg de 1481 à 1499.

31.10.1483 Venise *Bible latine* Johann Herbort
 in-2°

17.11.1483 Nuremberg *9^{ème} Bible allemande* Anton Koberger
 in-2° / (Référence = H. 3137) / 109 Bois gravés (Proviennent de *Quentell 1478*)

Cette bible existe en 1 ou en 2 volumes. (Un exemplaire est à Elenberg)

Nota : Selon certains cette bible daterait du 17/2 et non pas du 17.11.(1483) selon la façon dont on a pu lire le chiffre deux : 'II' ! Cette date ne fait pas l'objet d'une mention imprimée ; il est simplement noté une écriture manuscrite, qui a été ajoutée, la date de 1483. (Voir : *Tome XXII : Annexe VI*) / Cette Bible fut imprimée à environ 1000 à 1500 exemplaires.

C'est la seule bible illustrée imprimée par Koberger. Les bois gravés sont ceux de la bible de Quentell à Cologne en 1478. Les caractères d'imprimerie ont été réalisés par Koberger uniquement pour cette bible. Les grandes lettres Initiales et les petites 'lombarden' sont peintes ainsi que les bois gravés.

„mit hohez und grossem vleyss. gege' dem lateynischen text“

1483 Venise *Bible latine* Franz Renner
 in-4° / 476 pages / Décorée de lombardes rouges et bleues /
 Bible sans 'commentaires'. En finale : le sens des mots hébreux.
Franz Renner œuvra à Venise de 1471 à 1483.

1483 Strasbourg *Bible latine* Johann Grüninger
 in-2°

30.04.1484 Venise *Bible latine* Johann Herbort
 Petit-f° / Petites lettres initiales pré-imprimées peintes en rouge ou bleu. / (Réf. :H. 3091)

20.12.1484 Magdebourg *Plenarium bas-rhénan* Alb. Ravenstein
 in-2° / et Joach. Westval

avril 1489 Köln *N. T. allemand* Lud. von Renchen
in-2° / 236 pages / 42 lignes / Bois gravés.

14.11.1489 Kuttenberg (Bohême) : 2^{ème} Bible tchèque Martin von Tischnowitz
/ (Référence = H. 3162) / C'est le seul volume imprimé à Kuttenberg et c'est à la fois la première bible tchèque illustrée et le premier livre tchèque imprimé.

08.08.1489 Venise *Bible Latine* Locatellus Bonetus
in-2° / (Référence = H. 3168) (pour Octavianus Scotus)
Bible avec des commentaires de Nicolas de Lyre (1270.-1349) Wilhelm von Brito (1250..) Paulus von Burgos (mort en 1435) et Matthias Doering (mort en 1469)

1489 Strasbourg *Bible latine* Johann Prüss
Petit in-f° / (Référence = H. 3104) / 4 pages non numérotées et 418 numérotées et 29 non numérotées / 52 lignes / Interprétations 67 lignes / Caractères gothiques / Petites lettres initiales pré-imprimées peintes en rouge / J. Prüss oeuvra à Strasbourg de 1483 à 1510.

1489 Spire *Bible latine* Peter Drach
9.11.1490 Augsburg 12^{ème} Bible allemande Hans Schönsperger
in-2° / (Référence = H. 3140) / 506 pages / Initiales et 109 Bois gravés coloriés (Proviennent de *Schönsperger 1487*)
H. Schönsperger oeuvra à Augsburg de 1481 jusqu'au-delà de 1500.

1490 Strasbourg *Biblia pauperum* Johann Prüss
in-4° / Initiales rouges / *Bonaventure* : commentaires sur les vertus cardinales / (vu à Wroctaw / Pologne)

9.1.1491 Bâle *Bible latine* Nicolaus Kesler
in-2°

27.6.1491 Bâle *Bible latine* Johann Froben
in-8° / 456 pages.

27.8.1491 Strasbourg *Plenarium allemand* Martin Schott
1491 Soncino *Bible hébraïque* (Reprise de la Bible de 1488)

1491 Bâle *Bible latine* Johann von Amerbach
in-8° / 496 pages / C'est la première bible de format in-8°.

7.9.1492 Venise *Bible latine* Hieronimus de Paganinis
in-8°

3.11.1492 Strasbourg *Bible latine* Johann Grüninger
 in-2° / En 4 volumes / J. Grüninger acheta le droit de bourgeoisie de Strasbourg le 2 octobre 1482. Le 28 août 1483, il imprime, avec Henri de Ingwiller, une *Historia scholastica*, mais leur collaboration fut de très courte durée. Il possédait une grande quantité de bois gravés dont il se servait pour des ouvrages parfois fort divers. L'année de sa mort est inconnue.

1492(93?) Strasbourg Johann Prüss
 n-2° / 4 volumes / 466 pages / Cum postilla Nicolai de Lyra.

12.4.1493 Nuremberg *Bible latine* Anton Koberger
 in-2°

1493 Lübeck *Plenarium* Stephan Arndes
 in-2°

24-31.5.1494 Brescia *Bible hébraïque* Gerson ben Moses Soncino
 in-8° / Luther se servira de cette bible pour réaliser sa traduction.

En cette même année, un allemand écrit que « l'Italie entière regorge de bibles, de doctrines sur le salut, d'éditions des saints Pères et de livres semblables ».

19.11.1494 Lübeck *3^{ème} Bible bas-rhénan* Steffen Arndes
 in-2° / (Référence = H. 3143) / 152 Bois gravés

22.11.1494 Venise *Bible latine* Simon de Bevilaqua
 in-4°

1495 Paris *Bible française* Antoine Vérard
A. Vérard imprime la première bible *française* laquelle a été réalisée par Jean de Rely, confesseur du roi Charles VIII.
 Imprimée soit à Paris, soit à Lyon, elle eut une quinzaine d'éditions.

30.3.1495 Augsbourg *Plenarium* Erhard Ratdolt
 in-2°

18.4.1495 Venise *Bible latine* Paginus de Paganinis
 in-2° / En 2 Vol.

27.10.1495 *Bible latine* Johann Froben
 in-8° / J. Froben était de Hammelburg.

1495 Augsbourg *Plenarium allemand* Hans Schönsperger
 in-2° Avec Bois gravés.

- 1496** Paris *Bible française* Jean de Rely
7.9.1496 Brescia *Bible latine* Angelus et Jacobus Britannicus
in-8°
- 26.4.1497** Augsbourg *Evangelies* Johann Schobser
in-2°
- 26.4.1497** Strasbourg *Bible latine* Johann Grüninger
in-2°
- 06.9.1497** Nuremberg *Bible latine* Anton Koberger
in-2°
- 23.12.1497** *Bible latine* Jean Picard
et François Fradin
1497 Venise *Bible latine* Hieronimus de Paganinis
in-4° / Petite écriture.
- 17.3.1498** Augsbourg *Plenarium* Johann Schönsperger
in-2°
- 28.3.1498** Strasbourg *Evangelies* Johann Grüninger
in-2° / *avec des commentaires.*
- 08.05.1498** Venise *Bible latine* Simon Bevilaqua
in-4°
- 1.12.1498** Bâle *Bible latine* Johann Petri
in-2° / 480 pages / En 4 volumes / Bois gravés. et Johann Froben
Johann Petri, de Langendorf. Fut à Mayence et travailla à Florence de 1472 à 1497.
- 1498 à 1502** Bâle *Bible latine* Johann von Amerbach
in-2° (pour A. Koberger) et Hugonis de S. Caro
fin XV°(?) *Evangelies + prières (en bas-allemand)*
petit in-2° / Type gothique / 40 lignes / 2 colonnes Avec Bois gravés coloriés
-

Bibles latines non datées :

s.d. Cologne *Bible latine* Nicolaus Götz
Entre 1472 et 1480 ? / in-2° / Référencée = H. 3046
N Götz, de Sélestat œuvra à Cologne dès l'année 1472.

s.d. Nuremberg *Bible latine* Kaspar Hochfeder
Entre 1491 et 1498 ? / in-2° / Référencée = H. 3048
K. Hochfeder était citoyen de Nuremberg.

s.d. Lyon *Bible latine* Johannes Syber
Entre 1490 et 1500 ? / in-2° / J. Syber est mentionné seulement de 1490 à 1500.

s.d. Bâle *Bible latine* Bernhard Richel
in-2° / Référencée = H. 3041 / Associé à B. Ruppel en 1468/70, il est noté comme imprimant un livre en 1474. En 1481, il signe comme citoyen de la ville de Bâle. Il n'est plus cité après 1486.

s.d. Bâle *Bible latine* Berthold Ruppel
in-2° / Référencée = H. 3045 / Il travailla avec Gutenberg à Mayence avant de s'installer à Strasbourg. Vers 1468-70, il s'associe avec Bernhard Richel. Il n'est plus cité après 1479.

s.d. Bâle *Bible latine* Johannes v. Amerbach
in-2° / Référencée = H. 3047 / Sa présence à Bâle est notée de 1478 jusqu'au-delà de 1500.

s.d. Strasbourg *Bible latine* Johann Mentel
in-2° / Référencée = H. 3033 / J. Mentel est mentionné depuis avant 1460 jusque 1478.

s.d. Strasbourg *Bible latine* Adolf Rusch
in-2° / Référencée = H. 3034.

s.d. Nuremberg *Bible latine* Anton Koberger
in-2° / Référencée = H. 3166.

Plenarium non daté :

s.d. Strasbourg *Plenarium* Heinrich Knoblotzer
H. Knoblotzer est signalé à Strasbourg de 1476 jusque 1493.

22.6.1500 Strasbourg *Evangelies* Johann Grüninger
in-2° / *avec des commentaires.*

L'œuvre, incomplète, est publiée avec des pages de l'ancienne édition de **1498**.

En 1501 Paris 'Le libraire parisien Jean Petit reprit le texte de la bible de Johann von Amerbach (1478) et son édition, désignée sous le nom de *Parisiensis Parvi*, fut constamment reproduite à Paris et à Lyon jusqu'en **1526** jusqu'à ce qu'elle soit supplantée par celles de Robert Estienne.'

1 juin 1501 Rome 'Le pape Alexandre VII Borgia adresse à quelques évêques de Germanie une constitution qui impose aux imprimeurs de soumettre à la censure les ouvrages qu'ils éditent :

« *Il faut employer des remèdes opportuns pour que les imprimeurs cessent de reproduire tout ce qui est contraire ou opposé à la foi catholique ou susceptible d'engendrer le scandale dans l'esprit des fidèles.* »

1505 Paris Erasme publie les *Annotationes* de l'italien Laurent Valla ; il y est exposé que la *Vulgate latine* diffère notablement du texte original grec.

10.11.1506 Lyon *Bible latine* Jacques Sacon
'*Biblia cum pleno apparatu summariorum concordantiarum... impressa*'
1^{ère} édition / in-f° / 347 pages Caractères de Venise / Initiales peintes.
J. Sacon imprima de **1506** à **1522** pour lui-même ; il imprima également pour A. Koberger (Nüremberg).

1506 Venise *Bible Tchèque* Peter de Liechtenstein

1506 Dutenstein *Plenarium allemand* Wilhelm Schaffner

W. Schaffner von Ropperschwiler (en latin, son nom est : *procurator* du bourg de Roperswiler) fut un étrange personnage : il se déplaçait avec sa presse de ville en ville, pour imprimer ainsi divers livres. En **1500** et **1513**, il est à Strasbourg ; en **1506** à Dutenstein, en **1514** à Lohr sur le Main et en **1515** de nouveau à Strasbourg. On ne connaît de lui que sept ouvrages imprimés.

12.11.1507 Augsbourg *13^{ème} bible allemande* Johann Otmar
in-f° / 400 pages / 109 Bois gravés (Proviennent de *Schönsperger 1487 et 1490*)
Otmar était originaire de Reutlingen. Lettres initiales des livres avec décor floral.

1507 Strasbourg *Passio Domini..* Johann Knobloch
Passio Domini Nostri Jesu Christi de Geiler von Kaisersberg
Petites lettres initiales pré-imprimées peintes en rouge ou bleu.
« *Iannes Knoloüchus imprimebat. Argen. Ann. M. D. VII.* »

Le **21 mai 1501**, il épousa Catharina Dammerer, veuve de Martin Flach, imprimeur de Strasbourg, lequel employait cinq compagnons en **1475**.

J. Knobloch reçut le droit de bourgeoisie du fait de son mariage. Il succéda à son beau-père lorsque celui-ci mourut le 26 octobre 1500. En 1503, sans mentionner son nom d'imprimeur, il imprime le Trostspiegel de Geiler von Kaisersberg. La première œuvre imprimée sous son nom date du 3 juillet 1504 et la dernière date de 1527, qui fut l'année de sa mort.

1512 Lyon *Bible française* (auteur inconnu)

1512 Halberstadt *Bible allemande* Lorenz Stuchs
119 Bois gravés (Proviennent de *Quentell 1478* et/ou *Koberger 1483*)

1512

Concile de Latran

1502 / N.T. : 1514 / Dernier volume : 10 juillet 1517 Alcalá

Edition polyglotte de la Bible. Les textes sont présentés sous forme synoptique : hébreu / grec. *C'est la première fois que le texte grec de la Septante est imprimé.* / Vulgate latine / arabe / chaldéen. La publication de 1502 commence par une dédicace à Charles-Quint, mais l'ensemble est dédié au pape Léon X, lequel ne publie la bulle d'acceptation qu'en mars 1520.

Le cardinal Francisco Ximénès (1436-1517) archevêque de Tolède (1495), puis cardinal (1507), a écrit notamment : « *Les manuscrits de la Vulgate latine diffèrent tellement les uns des autres, qu'il est impossible de ne pas soupçonner des altérations causées au moins par la négligence et l'ignorance des copistes.* »

Vers 1498 / 1500, il fonda l'Université d'Alcalá, près de Madrid, où l'on, étudiait les trois langues : hébraïque, grecque et latine. La *Bible polyglotte* comprend : le grec sur la colonne de gauche, le latin au milieu et l'hébreu sur la colonne à droite. Le texte grec est celui de la Septante (A. T.) ou du N. T. et chacun des mots grecs est surmonté, en petits caractères, du mot latin correspondant. De même, chacun des mots de l'hébreu est surmonté d'une petite lettre renvoyant au mot correspondant du texte latin. Dans une marge extérieure, la racine des mots hébreux importants est précisé en hébreu.

Pour les textes de la Tora, il est donné en plus, en bas de page, en colonne de gauche, le texte araméen du *Targoum d'Onkelos* et, en colonne de droite, sa traduction littérale en latin.

Le cardinal Francisco Ximénès mourut en 1517 alors que la Bible était en cours d'impression. Les travaux furent arrêtés et les feuilles imprimées restèrent à Alcantara. Ce n'est que entre 1520 et 1522 que la Bible fut reliée puis commercialisée.

Entre 1457 et 1517 Ont paru, au total, 400 éditions de la Bible.

De 1452 à 1520 'Durant cette période, ont paru 156 éditions, uniquement de la Bible latine et, pendant cette même période, l'Europe fut inondée de 6.600 exemplaires de la traduction allemande, 13 500 en d'autres langues, 120 000 psautiers et 100 000 exemplaires du Nouveau Testament.'

Kal. juin 1514 Bâle

Bible latine

Johann Frobenius

Voir Tome XIX/3 : Annexe : « Sur quelques Bibles »

(Un exemplaire est à Ælenberg)

4 mai 1515 Rome ‘Dans la bulle *Inter sollicitudines*, le pape Léon X précise que : « *Nous avons cru devoir porter notre attention sur l'impression des livres, afin qu'à l'avenir les épines ne croissent pas avec le bon grain et les poisons ne soient pas mêlés aux remèdes.* »’

1516 Bologne

Concordat entre le pape Léon X et le roi de France François I^{er}, vainqueur en **1515** à Marignan et maître du milanais. Le roi intervient dans la nomination aux bénéfices et dans le contrôle des finances de l'Eglise.

Février 1516 Bâle

N.T. grec d'Erasme

Johann Frobenius

‘Didier Erasme de Rotterdam (1469-1536) perfectionna sa connaissance du grec. La primauté du grec dans l'histoire de la culture vaut en effet aussi pour la théologie. Erasme décida de revenir au grec pour le Nouveau Testament, dont il publia à Bâle, en **1516**, une traduction faite sur le texte grec collationné d'après quelques manuscrits avec un appareil d'annotations souvent inspirées par les Pères de l'Eglise. Ce commentaire au mot à mot, grammatical est stylistique, avait pour premier but de justifier les corrections, d'ailleurs peu nombreuses, apportées à la Vulgate dont Erasme se gardait bien de contester le statut de texte officiel de l'Eglise. L'ouvrage était destiné aux savants. C'en était trop pourtant aux yeux des maîtres scolastiques des facultés de théologie de Paris, de Louvain ou d'Espagne, dont certains tenaient le vénérable texte latin comme quasi inspiré et jugeaient la langue grecque mère des hérésies. Erasme réfutait leurs accusations souvent ineptes et réaffirmait tranquillement la liberté de l'exégète soumis à l'autorité du texte. « *Je ne suis pas le juge des textes, mais leur traducteur.* » disait-il. Avec prudence il soutenait l'autonomie du « grammairien » qui refuse de subordonner l'exercice de son métier d'exégète traducteur au contrôle et au primat de la théologie dogmatique...

La première impression d'un Nouveau Testament en grec fut plusieurs fois rééditée et assortie d'un nombre croissant d'annotations.

(Marguerite Harl : pages 266 et 267)

Sur la page de garde du livre, il est écrit :

« *Novum instrumentum omne diligenter ab Erasmo Roterdamo recognitum et emendatum, non solum ad graecam veritatem, verum etiam ad multorum utriusque linguae codicum, eorumque veterum simul et emendatorum citationem, emendationem et interpretationem, praecipue, Origenis, Chrysostomi, Cyrilli, Vulgarii, Hieronymi, Cypriani, Ambrosii, Hilarii, Augustini, una cum annotationibus, quae lectorem doceant, quid qua ratione mutatum sit.*

Quisquis igitur amas veram theologiam, lege, cognosce, ac deinde iudica. Neque statim offendere, si quid mutatum offenderis, sed expende num in inclius mutatum sit.

Apud inclytam Germaniae Basileam. »

1518 **Venise** *Biblia rabbinica (en hébreu)* **Daniel Bomberg**

Daniel Bomberg naquit à Anvers et s'établit à Venise. Il mourut en 1549. Cette Bible, dédiée au pape **Léon X**, fut rejetée par la communauté juive. Il confia à un rabbin le soin de réviser cette bible en fonction des différentes publications de son époque, d'où une nouvelle publication en 1525 (Voir –ci-dessous).

Entre 1520 et 1523, il publia une édition complète du Talmud.

15.10.1519 **Venise** *Bible latine avec Concordance* **L. A. de Giunta**
in-8° / 552 pages.

1520 **Italie** Développement des idées réformatrices sous la bienveillance de **Marguerite de Navarre**, sœur du roi.

15.6.1520 Par la bulle *Exsurge Domine*, le pape **Léon X** interdit nominativement les ouvrages de **Luther**.

15.4.1521 **Paris** L'Université condamne les doctrines de **Luther**.

12.6.1521 **Rome** **Luther** est excommunié. L'effigie de **Luther** et ses écrits sont solennellement brûlés.

24.7.1521 **Lyon** *Bible latine* **Jacques Sacon**
in-f° / 332 pages / Avec Concordances A.T. & N.T. / Pour **A. Koberger** : Voir ci-dessus.

Il y a lieu de noter ici que la *Vulgate latine* parut en traduction :

<u>1522</u>	allemande	Luther
<u>1523</u>	française	Lefèvre d'Étaples
<u>1526</u>	anglaise	Tyndale

... et que tous ces textes sont hérétiques !

hiver 1521 - 1522

Au château de la Wartburg, **Luther** écrit, à partir du grec de la seconde édition de la Bible d'**Erasmus** de **1518**, sa première version du N. T. en allemand. En **mars 1522**, il retourne à Wittenberg où il reprend la lecture de cette traduction page après page, avec **Philippe Melancton** (1497-1560).

21 septembre 1522 *Nouveau Testament (Luther)* **Sivan Otmar**
Wittenberg

La Bible de Luther sera appelée la *Bible de septembre*. en souvenir de cette date.

‘En 1522, (Luther) publie sa traduction du Nouveau Testament faite sur le grec. Il entreprend ensuite de traduire l’Ancien testament dans la langue vernaculaire de son pays, l’allemand, en partant directement de l’hébreu considéré comme la langue biblique originale qui permet de rétablir le sens corrompu du latin de la *Vulgate*. Avec l’aide de ses collaborateurs, parmi lesquels se trouve l’helléniste Mélancton, il consulte aussi le grec de la *Septante* et en fait usage. Comme Erasme et toute la tradition patristique, Luther lit l’Ancien Testament à la lumière du Nouveau.

Entre 1523 et 1533, tous les livres bibliques sont traduits (Bible de Wittenberg de 1533) même les Deutérocanoniques, livres que Luther considère comme « bons et utiles » bien qu’ils ne puissent être mis au même rang que les livres du canon hébreu.’

(Maguerite Harl : page 268)

Ce N. T. aurait été tiré à 3 000 « exemplaires. Chacun coûtait entre un demi ducat et un ducat et demi, alors que la Bible de Gutenberg sur parchemin coûtait 100 ducats. La *Bible de septembre* était ornée de 21 bois gravés par Lucas Cranach l’Ancien, bois qui étaient insérés dans le texte de l’Apocalypse.

Le blasphème contre Rome : la bête (Ap. XI-7), le dragon (Ap. XVI-13) et la prostituée de Babylone (Ap. XVII-3) portent sur leur tête la triple tiare de la papauté

6 novembre 1522

Le duc Georg de Saxe (1471-1539) interdit la vente du livre sur ses territoires, à cause du blasphème des tiars pontificales. Il s’offre à racheter tout N. T. qui lui serait remis avant Noël.

Décembre 1522 Bâle (*Edition corrigée*) de la *Bible de septembre* (Luther)

Edition corrigée par Luther. Les tiars pontificales ont été enlevées.

10.3.1523 Lyon *Bible latine* **Jacques Mareschal**
in-f° / 343 pages / Avec Concordances A.T. & N.T./ 123 Bois gravés.

Juin 1523 Paris *Nouveau Testament français* **Jacques Lefèvre d’Etaples**

Cette publication, à partir du texte grec et voir ‘1312’, fut faite par l’imprimeur Simon de Colines. Quatre éditions de ce N.T. suivront très rapidement.

Lefèvre d’Etaples (vers 1455-1536) était bibliothécaire de l’abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Il appartenait au cercle d’Erasme et, plus précisément, au groupe des « biblistes de Meaux » rassemblés autour de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux. Cette publication fut condamnée par la Sorbonne le 28 août qui suivit et Lefèvre d’Etaples se réfugia à Strasbourg.

<u>1523</u>	Danemark	<i>Nouveau Testament de Luther</i>	en danois
<u>1526</u>	Suède	<i>Nouveau Testament de Luther</i>	en suédois
<u>1526</u>	Hollande	<i>Bible complète de Luther</i>	en hollandais
<u>1541</u>	Suède	<i>Bible complète de Luther</i>	en suédois
<u>1550</u>	Danemark	<i>Bible complète de Luther</i>	en danois

1524 **Augsburg** *Nouveau Testament allemand* **S. Otmar**
Traduction de Martin Luther / Il y eut cinq éditions de cette traduction à partir de 1523.

Novembre 1525

‘La faculté de théologie de Paris condamne la traduction en français du Nouveau Testament faite par l’humaniste parisien Jacques Lefèvre d’Etaples, en une révision de la traduction de Jean de Rély (Voir 1496) pour mettre à la disposition de ses étudiants une traduction française conforme au texte de la Vulgate Latine débarrassée du fatras des gloses qui s’y étaient introduites.’

(Marguerite Harl : page 173)

La bible de Lefèvre d’Etaples. est déclarée hérétique et elle est brûlée.

1525 **Venise** *Biblia rabbinica (en hébreu)* **Daniel Bomberg**
Daniel Bomberg fit appel à Jacob ben Haïm pour réviser sa Bible de 1525 et il l’imprima avec des caractères qu’il avait lui-même dessinés.

1525 **Pavie** Le roi François I^{er} est fait prisonnier.

1525 **Cologne** *Nouveau Testament anglais* **William Tyndale**
Tunstall, évêque de Londres, ayant été informé de la parution de cette bible, la condamna. En effet, W. Tyndale, ayant rencontré Erasme, décida de faire la *première traduction anglaise* du Nouveau Testament à partir du grec et du latin du *Novum Instrumentum* ainsi que d’après la Bible de Luther. Comme il avait publié cette traduction sans autorisation, l’édition encore en cours fut saisie. On ne possède actuellement que 31 feuillets in-quarto de ce livre.

1525 **Worms** *Nouveau Testament anglais* **William Tyndale**
Tyndale ayant été condamnée par l’évêque de Londres, s’enfuit d’abord à Hambourg, puis y étant poursuivi, il alla à Worms. Charles Quint le fit arrêter en mai 1535 et il le fit enfermer au château de Vilvoorde en Belgique. Durant son emprisonnement, W. Tyndale put faire la traduction de l’Ancien Testament hébreu. Finalement, il fut supplicié par le feu sur le bûcher de Vilvoorde en ctobre 1536. On ne possède que trois exemplaires de cette Bible.

1526 **Strasbourg** *Bible grecque*
Cette Bible présente, dans une section à part, les textes ‘apocryphes’, c’est-à-dire ne figurant pas dans la Bible en hébreu. /

Textes apocryphes : en grec : Judith / Sagesse / Ecclésiastique / Esdras 3 / Lettre de Jérémie /
Maccabées / Esther (partie) / Daniel (partie)
 en latin : Esdras 4.

1527 **Dresde** *Nouveau Testament* **Jérôme Emser**
Ce N.T. est catholique et il est en allemand.

1527 **Lyon** Traduction en latin des originaux hébreux et grecs par le
dominicain Sanctès Pagnini.

1528 à 1530 Anvers *Ancien Testament* **Lefèvre d'Étaples**
Publication en fascicules séparés chez l'imprimeur **Martin Lempereur**.

1528.. *Bible latine* **Robert Estienne**

Il y eut quatre éditions de cette bible en **1528, 1532, 1534 et 1540**. (Pour ces publications, il utilisa) plusieurs manuscrits anciens conservés à Paris à *la Sorbonne*, à Saint-Germain des Prés, Saint-Denis ou Saint-Victor avec pour l'édition de **1540** : Evreux et Soissons. Surtout il indique en marge ces variantes appliquant à la **Vulgate** les méthodes que les philologues humanistes commençaient à utiliser pour établir des éditions critiques des classiques de l'Antiquité. Il n'y aura plus d'édition aussi complète de la **Vulgate** avant la fin du XIX^e siècle.

1529 **Spire**
La Diète d'Empire décide que le luthéranisme sera toléré là où il est établi.

1529 **Bâle** *Dictionnaire de l'hébreu*

1529 **Lyon** *Dictionnaire du grec*

Janvier 1530 Anvers *Pentateuque (en anglais)* **William Tyndale**

Pour des raisons de sécurité, l'œuvre est notée comme ayant été imprimée à Malborow (en réalité Marburg) dans la Hesse par **Hans Lufft**, lequel était l'imprimeur de **Luther**. Anvers était une ville alliée à l'Angleterre.

1530 Anvers *Bible française* **J. Lefèvre d'Étaples**

Jacques Lefèvre d'Étaples, *vicaire épiscopal* de Meaux, docteur en théologie, professeur à la *Sorbonne*, publie sa bible *en in-folio* chez **Martin Lempereur**. Il est soutenu par son évêque **Guillaume Briçonnet**. Cette publication est faite avec le privilège de **Charles-Quint**, suite à l'avis favorable de **Nicolas Coppin** et des *théologiens de Louvain*. C'est la *première Bible complète en français*.

J. Lefèvre d'Étaples eut comme élèves : **Robert Estienne** (Voir : '1540'), **Guillaume Farel**, qui fut le réformateur de la Suisse romande, et **Robert Olivetan** (Voir : '1535')

1530 Essai de conciliation de **Charles-Quint** : insuccès.

1531 **Zürich** *Bibel.. verteüschet :* **Christoffel Froschauer**
Gd in-f°

1532 **Wittenberg** *Bible complète* de **Luther**

1532 **Venise** *Bible italienne* **Antonio Brucioli**

Selon certains, cette traduction aurait été faite par Antonion Brucioli (vers 1495-1566) à partir de la Bible d'Érasme (Voir : **février 1516**) Selon d'autres, cette traduction en italien aurait été faite d'après les textes publiés en **1527** par **Pagnini**. **Brucioli** était catholique mais il fut suspecté de protestantisme et sa Bible italienne fut mise à l'index par le pape en **1559**.

1533 **Lyon** *Evangelies (en latin)* **Joh. Moylin de Cambrai**

1534 Réimpression de la bible de **1530** de Lefèvre d'Étaples, mais avec des corrections. Nouvelle ré-impression en **1541** et **1548**. De cette bible, sont issues une bible réformée en **1535** et une bible *catholique* en **1550**.

Dans l'édition de **1534**, 'l'auteur a soigneusement revu et corrigé sa version et il ajoute un document fort compromettant : *Le contenu de l'Écriture, véritable profession de foi réformée*'.

1534 **Mayence** *Bible* **Dietenberger**

Dietenberger, *dominicain*, publie selon la Vulgate. L'Ancien Testament est celui de Luther corrigé d'après la Vulgate, le Nouveau Testament est presque identique à celui de Emser. Cette bible *catholique* est largement diffusée et elle sera reprise à Cologne par Ulenberg en **1630**, puis à Cologne en **1662** par des théologiens de Mayence et même durant le XIX^e siècle.

1534 **Paris et Amboise**

Affichage de textes dénonçant la transsubstantiation. François I^{er} fait publiquement acte de foi catholique.

1534 **Wittenberg** *Bible de Luther* : **Hans Lufft**

La Bible de Luther avait fait paraître, folio après folio, sa Bible au fur et à mesure de l'avancement de son travail : le Pentateuque en 1523, suivi du livre de Josué, des livres historiques, du livre des Psaumes, du livre des Prophètes (de 1526 à 1532, tout ceci avec des éditions corrigées du N. T. et des Psaumes notamment en 1520 et en 1530. Il y aura plus de cinquante éditions du N. T. entre les années 1522 et 1529. Elles seront réalisées d'abord à Wittenberg par Hans Lufft, mais aussi à Bâle, Augsbourg, Zürich et Strasbourg. Finalement, on estime que Lufft a vendu plus de 100.000 exemplaires de cette Bible entre **1535** et **1574**.

12.2.1535 **Neuchatel** *Bible Réformée* **Robert Olivetan**

C'est la date de la préface de la *Bible d'Olivétan*. Cette préface est écrite en latin par Jean Calvin. Issue de la bible de Lefèvre d'Étaples publiée en **1534** et en **1541**, cette bible réformée fut publiée chez Pierre de Wingle. C'est la première bible protestante et elle fut fréquemment révisée et éditée.

Cette bible fut imprimée par Pierre de Wingle, de Picardie, surnommé Pirot Picard. Il travailla à Lyon, fut expulsé en **1532** et alla à Genève, puis à Neuchatel.

Pierre Robert Olivétan, dont le nom réel était Louis Olivier, était d'origine picarde et il était cousin de Jean Calvin. Cette bible fut achevée d'impression le **4.6.1535**.

Bible imprimée *sans apostrophes, ni accents, ni traits d'union*. La virgule est indiquée par un trait oblique. En caractère de gothique bâtarde.

'La première version de la Bible en français faite sur l'hébreu est suscitée par un prédicateur vaudois, Farel, et accomplie en **1535** par Robert Olivetan qui travailla avec tous les textes bibliques existant dans les diverses langues.

Avant lui, en 1528, Lefèvre d'Étaples avait donné une traduction française de la Bible (Voir ci-dessus Novembre 1525) mais elle était faite à partir du latin de la Vulgate, avec seulement des améliorations. Olivet utilisait divers dictionnaires, celui de l'hébreu publié à Bâle en 1529, celui du grec publié à Lyon en 1529.'

(Marguerite Harl : page 268)

Vers 1535 Caen *Bible française* P. Regnault
« La Bible translattée de latin en françoys au vroy sens pour les simples gens qui n'entendent pas le latin » / Deux re-éditions : voir : 1543 et 1545.

1535 Köln *Biblia alphabetica..* Melchior von Neuss
in-4° / 496 pages (avec Concordance)

1535 *Bible anglaise* Miles Coverdale
C'est la traduction, à partir de la Vulgate, par Miles Coverdale (1488-1568) qui avait travaillé avec Tyndale. Elle est dédiée à Henri VIII ... et le roi se convertit à la religion de Luther.

1536 Genève
L'évêque catholique ayant été chassé, la municipalité fait appel à Jean Calvin.

1536 Neuchatel *Nouveau Testament* (Première version)

1537 Neuchatel *Nouveau Testament* (Deuxième version)
Deuxième révision de ce N. T. qui est publié sous le pseudonyme de 'Belishem de Belimakôm' : *be* : près de / *li* : négation / *shem* : nom = près de pas de nom = « anonyme »
et *be* : près de / *li* : négation / *makôm* : lieu = près de pas de lieu = « sans origine »

1537 Ingolstadt *Bible allemande* Jean Eck
Le texte de l'Ancien Testament est issu des bibles allemandes précédemment parues ; le Nouveau Testament est de celui de Jean Esmer. Le texte est écrit dans un allemand médiocre et embarrassé.

1537 *Bible anglaise* Thomas Matthew
C'est la publication de la bible intégrale (*condamnée*) de Tyndale, le nom de l'auteur est caché sous le pseudonyme Matthew, par crainte de poursuites. Le 5 septembre 1538, le roi ordonna que chaque église d'Angleterre puisse posséder cette Bible.

1539 PARIS *Bible hébraïque* Robert Estienne
Robert Estienne entreprend d'imprimer une bible hébraïque en commençant par les petits prophètes édités par François Vatable avec les commentaires classiques de David Qimhi. Divers fascicules vont paraître de 1539 jusque 1543, puis il y aura des éditions en 1559 et en 1618.
Gr. in-4° / En plusieurs livres.

1539 *'La Grande Bible' (anglaise)*
Re-édition de la version de la bible anglaise Tyndale, munie de commentaires.

1540 Genève *'Bible à l'épée'* Jean Girard
Chez l'imprimeur Jean Girard, parution de la bible dite 'à l'épée', version en caractères romains de la bible de 1535 de Pierre Olivétan. Impression avec des lettres romaines et italiques, des virgules et des apostrophes. Invention du trait d'union.

1540 Fontainebleau :
Edit promulguant une législation condamnant les hérétiques.

1540 *'Paradoxalement ce qui fait apparaître ici (pour l'édition de 1540) Estienne comme un 'moderne' attaché à l'établissement rigoureux d'un texte à travers la comparaison des témoins de sa transmission, était dû à l'intervention 'conservatrice' de la faculté de théologie qui avait reproché à l'imprimeur d'indiquer dans les notes de ses éditions précédentes des variantes tirées directement des textes originaux, hébreu ou grec.*

Commencée en 1538 avec l'impression du Nouveau Testament, l'édition fut achevée en 1540. Elle est contemporaine des premiers volumes de la bible hébraïque et contribua à la nomination d'Estienne comme 'imprimeur et libraire ès lettres hébraïques et latines' auprès de François I^{er}. (24 juin 1539)

Novembre 1540 *'Pierre du Châtel, lecteur ordinaire et bibliothécaire du roi, conclut, avec le graveur de caractères Claude Garamond, un contrat pour l'exécution de poinçons grecs. Robert Estienne devait en assurer le paiement et la splendide calligraphie du copiste crétois Ange Vergèce était prise pour modèle.'*

1541 *'L'année suivante, François I^{er} donnait l'ordre de faire payer à Claude Garamond, par l'intermédiaire de Robert Estienne, un acompte sur le prix des poinçons. Garamond s'engageait à les remettre à Estienne afin de lui permettre de reproduire les manuscrits grecs de la bibliothèque du roi. C'est l'origine des 'grecs du roi' dont Estienne se servit pour la première fois en 1544 lorsqu'il imprima l'*Historia ecclesiastica* d'Eusèbe de Césarée.'*

1541 Genève Calvin publie un guide politique et religieux.

1541 *Bible* Lefèvre d'Étaples
Nouvelle édition de cette bible.

1541 Paris *Bible française* Nicolle Couteau
petit in-f° / Bois gravés pour O. Petit

1542 Venise *Bible latine du bénédictin* Isidore Clarius
...lequel corrige la Vulgate en de très nombreux passages. Il participa au Concile de Trente où il fit un certain nombre d'interventions.

Sa bible est mise à l'Index par le pape Paul IV en 1559. D'ailleurs, il copia, sans le dire, des remarques de Sébastien Münster « le plus exact de tous les protestants dans sa version de la Bible ».

1542 Bâle *N.T. grec d'Erasmus* **Johann Frobenius**

« *In Novum Testamentum annotationes, ab ipso autore jam postremum sic recognitae ac locupletatae, ut prope modum novum opus videri possit* »

in-f° / 4 feuilles + 816 âges + 14 feuilles / Avec nombreuses initiales avec figures et grande marque d'impression à la fin.

1543 Anvers *Nouveau Testament* **Francisco de Enzinas**

Il s'agit d'une traduction... dont l'édition est saisie dès sa parution.

1543 Caen *Bible française* **P. Regnault**

Re-édition de la Bible de **1535**.

1544 Bâle *Textes grecs de Flavius Josèphe* **Johann Frobenius**

1544 Destinée à être vendue entière ou par livres séparés, l'édition (**Estienne** = de **1539**) ne fut achevée qu'en **1544**. Chaque livre avait une page de titre et des signatures particulières, ce qui permettait d'en réaliser de nouvelles impressions selon la demande.

Première édition complète de la *Bible hébraïque* parue en Italie, c'était aussi la première à être publiée par un éditeur chrétien depuis la Polyglotte d'Alcalà de **1514-1517**. Elle reproduisait à quelques variantes près le texte de l'*editio princeps* de Soncino, **1488**, mais se recommandait surtout par la qualité de son impression, son bas prix et la commodité de ses larges marges qui permettaient une abondante annotation personnelle.

Avant la fin de l'édition in-4°, **Estienne** entreprit de publier également une édition de petit format in-16° qui connut aussi un grand succès. Jusqu'en **1544**, **Robert Estienne** utilisa pour ses impressions grecques une fonte caractère assez banale, proche de celle de **Conrad Neobar**, imprimeur du roi pour le grec.

‘Les catholiques continuèrent à éditer des Bibles latines, avec le texte latin de **Jérôme** et les Deutérocroniques. Mais, en se multipliant, elles étaient souvent contaminées par des leçons venant des vieilles latines, pour le plus grand discrédit de la Bible. C'était une grande confusion à laquelle l'Eglise catholique voulut mettre fin : au Concile de Trente (1545-1563) ...’

(Marguerite Harl : page 269)

1545 à 1563

Concile de TRENTE

‘... dans sa session de **1546**, elle accorda l'autorité à la seule **Vulgate**. Il faut comprendre correctement le mot qui nommait l' « authenticité » de la **Vulgate** : ce terme ne voulait pas dire que cette version latine était conforme aux textes originaux, mais que, dans l'Eglise catholique romaine dont le latin était la langue traditionnelle, la **Vulgate** était le texte officiel. C'était la reconnaissance de son usage dans l'Eglise latine et la prise en compte de raisons pratiques. Le concile ne mettait pas

1551 **Genève** *'Bible olivetan'* **Jean Calvin**
Jean Calvin publie une *deuxième révision* de la bible d'Olivétan avec de nouveaux commentaires établis en collaboration avec Louis Budé et Théodore de Bèze.

1551 **(Bâle ?)** *Bible de Castellion* **(Jean Hervagen ?)**
Publication de la deuxième partie de la Bible latine de Sebastian Castellion, la première partie ayant été publiée en **1546**. Cette Bible est dédiée à Edouard VI, roi d'Angleterre. 'Dans un style poli et élégant, cette traduction ne cherche pas à respecter le sens strict, mais elle vise à l'élégance du style ; elle est faite directement sur le grec et l'hébreu.'

1551 'A la fin du règne de François I^{er}, la multiplication des textes religieux réformés en français, due essentiellement au développement de l'activité des presses genevoises dans la décennie 1541-1550, amena le pouvoir royal à compléter les moyens de censure des livres hérétiques et à reconnaître le premier rôle en la matière à la Faculté de théologie de Paris qui commença à publier, en **1544**, des *listes de livres censurés*.

Ce mouvement culmina en **1551** avec l'édit de Chateaubriand, signé le **26 juin** et enregistré par le Parlement le **3 septembre**, qui reprenait, précisait et complétait les édits antérieurs. Toute importation de livres imprimés à Genève était interdite. Aucun libraire ne pouvait vendre des livres censurés par *la Sorbonne*. Les éditions, traductions et commentaires de la Bible de moins de quarante ans devaient être soumis à *la Sorbonne*. Les bibles ou textes relatifs à la Bible, appartenant à une personne décédée ne pouvaient être vendus sans approbation. A l'avenir, toute traduction de l'Écriture ou des Pères de l'Église devait avoir été autorisée par *la Sorbonne*. En outre, des représentants de la Faculté de théologie visiteraient deux fois par an les libraires de leur juridiction où devraient être affichés le catalogue des livres condamnés et la liste des livres en vente.

A Lyon, par où entraient en Italie tant de livres venus de '*païs estranges, mesmes de ceux qui sont grandement suspectz d'heresie*' et où n'existait ni parlement ni faculté de théologie, des représentants de l'archevêque et du sénéchal visiteraient les librairies trois fois par an. Ces mesures furent peu efficaces, les circuits de distribution des livres genevois devenant clandestins.

Octobre 1551 Jean André qui détenait le monopole d'impression du *Catalogue des livres examinez et censurez* en produisit une nouvelle édition pour se conformer aux prescriptions de l'édit. La dernière section reproduisait la liste de traductions en français de l'Écriture déjà publiée en **1545**.'

1551 **Tolède** Parution d'un catalogue des livres interdits.

1552 **Zürich** *Bibell (allemande)* Niclaus Brylinger

1552 *Bible (en italien)* Antonio Brucioli

1553 **Genève** *Bible d'Olivetan* Robert Estienne
Robert Estienne publie la bible d'Olivétan avec de nouveaux commentaires C'est la première Bible comportant des numéros de versets.

1553 Ferrare (Italie) *Bible (hébreu-espagnol)*

Cette Bible, connue sous le nom de « Bible de Ferrare », éditée en caractères latins, est une traduction en langue espagnole destinée aux descendants des juifs chassés d'Espagne et ayant trouvé refuge en Italie :

Biblia in lengua española traducida palabra por palabra de la verdad hebraica por muy excelentes letrados vista y examinada por el oficio de la Inquisición (Biblia... traducida... con e industria y diligencia de Abraham Usque Portugués estampada en Ferrara a costa y desposa de Yom Tob Atias hijo de Levi Atias Español, en 14 Adar de 5313.

A son sujet, il a été écrit : « A un mot hébreu, correspond un mot espagnol et toujours le même, à moins que ne s'y opposent des considérations exégétiques. »

1554 Lyon *Bible latine* de Tournes
in-8° / En 2 volumes / 8 + pages 1 à 656 & pages 657 à 1152 / 198 Bois gravés de Bernard Salomon. / Une innovation : la numérotation des versets. « *Biblia sacra ad optima quaeque veteris, ut vocant, translationis exemplaria summa diligentia, pari(ue) fide castigata.* »

1555 Augsbourg Le luthéranisme est reconnu : les princes sont libres de choisir la religion des peuples qu'ils gouvernent.

1555 Bâle *Bible française de Castellion* Jean Hervagen
Sebastian Castellion publie, à partir de l'hébreu et du grec : « LA BIBLE NOUVELLEMENT TRANSLATEE avec la suite de l'histoire depuis le temps d'Esdras jusqu'aux Maccabées : et deuis les Maccabées jusqu'au Christ / Item avec des annotations sur les passages difficiles / PAR SEBASTIAN CASTELLION / A BALE POUR JEHAN HERVAGE, L'AN MDLV / A très pieux et très victorieux prince Henri de Valois, second de ce nom, par la grâce de Dieu Roi de France, très chrétien, SEBASTIAN CASTELLION SON SUJET, SALUT. »

Cette Bible française use 'd'un langage commun et simple et le plus entendible qu'il est possible, éventuellement lorsque cela est nécessaire, en créant un mot français facile à comprendre.'

La Bible latine que Castellion publia en **1551** ne cite pas de texte de Flavius Josèphe, alors que, dans cette Bible française de **1555**, Castellion insère divers textes tirés des *Antiquité* et de la *Guerre des juifs* mélangés selon la chronologie des événements. Le choix des textes de Josèphe est établi en supprimant ce qui était alors très connu à l'époque (Voir **1544**) et il s'arrête au moment où Josèphe évoque le Christ.

'Cette bible, très critiquée en son temps, est pourtant considérée aujourd'hui comme la première traduction vraiment française de l'Écriture'.

1556 Anvers *Bible hollandaise* Hans de Laet
in-f° / 483 pages / 250 Bois gravés, surtout par Hans Holbein le j.

1556 Genève '*Bible olivetan*' Philbert Hamelin

1559 **Italie** Mort accidentelle de Henri II. François II, adolescent, lui succède. Régence de Catherine de Médicis.

Mai 1560 **Italie** Catherine de Médicis nomme Michel de l'Hospital chancelier.

Fin 1560 **Italie** Mort de François II. Son frère Charles IX, encore enfant, lui succède.

1560 **Genève** *Bible anglaise*

Cette Bible, éditée avec des commentaires par des anglais réfugiés à Genève ayant fui les persécutions ordonnées par Marie Tudor (1553-1558), fut diffusée en Angleterre. Elle obtint un grand succès lorsque la liberté religieuse fut rétablie par Elisabeth 1^{ère} (1558-1603). Cette Bible fut révisée ultérieurement, à cause de certains commentaires politiques et, ainsi modifiée, elle fut éditée en 1611 = version autorisée par le roi Jacques VI d'Ecosse.

1561 **Poissy** Catherine de Médicis, Charles IX et Michel de l'Hospital veulent traiter avec les réformés : échec.

1561/1563/1567/1570 **Italie**

Les protestants abattent ou brûlent les cathédrales, églises et chapelles, ils cassent les statues et saccagent les peintures et les fresques.

1^{er} mars 1562 Wassy en Champagne : Vingt protestants sont tués.

1562 **Genève** *Bible de Genève* (Jean Calvin)
Calvin révisa dès 1560 la bible d'Olivet et en fit une édition en 1562.

Mars 1562 à avril 1563 Guerre entre protestants et catholiques.
Paix d'Amboise.

1565 **Bâle** *Bible allemande* Niclaus Brylinger
Getruckt zu Zürych by Chrystoffel Froschouer

30 septembre 1566 **Nîmes** Le jour de la saint Michel, massacre des prêtres et religieux catholiques par les protestants. Les corps sont jetés dans un puits.

La « michelade » a lieu six ans avant le massacre de la saint Barthélémy (du 24 au 26 août 1572).

1566 **Paris** René Benoist
R. Benoist, prêtre catholique, reprend les bibles protestantes de Genève 1536 et 1540, mais avec des commentaires catholiques, ceci avec le privilège du roi Charles IX. Cette bible est aussitôt condamnée par *la Sorbonne* malgré les corrections apportées dans l'édition de 1568. Le pape Grégoire XIII condamne cette bible en 1575.

1569 à 1572 Anvers *Bible Royale* **Benito Arias Montano**

Chez Plantin, en 8 volumes in-folio par Benito Arias Montano. 'Le texte grec du N.T. est celui d'Altala, corrigé d'après Estienne et la Peschito avec la version latine de la Boderie ; l'A.T. est accompagné de la traduction latine de Sanctes Pagnini et des Targums, avec leur version latine. Cette bible est offerte au pape Grégoire XIII et celui-ci envoie, le 23 août 1572, un bref de félicitations au roi Philippe II.

1570 **Prague** *Bible tchèque* **Melantrich von Aventin**
F° / 656 pages. (*Biblij Czeska*) 140 bois gravés coloriés.

1571 **Louvain** *Bible latine* **Jean Hentenius**
in-8° / en 2 parties / 1 : 16 + 423 pages numérotées / Première édition des « petits » bois gravés de J Amman. / I^{ère} partie 311 pages avec 60 bois gravés. / C'est une re-édition de la Bible de Hentenius de 1547, mais elle offre le texte de la Vulgate tel qu'il fut accepté jusqu'en 1590 par l'Eglise. Cette I^{ère} partie se termine avec le Livre de l'Ecclésiaste.

1572 **Liège** *N. T. de Benoist* (*Nouvelle édition*)

1572 **Wittenberg** *Bible allemande* **Hans Krafft**
(Bible de Martin Luther) H. Krafft, encore appelé Johannes Crato était originaire de Usingen (Wittenberg) / Bois gravés venant de Wittenberg ou nouvellement créés.
Biblia Das ist : die ganze heilige Schriffft / Deudsch. D. Mart. Luth.

1572 **Louvain** *Bible (révisée par)* **Jacques de Bay**
Première révision importante de la bible par Jacques de Bay, jésuite, publiée avec l'approbation de la Sorbonne. « On s'est appliqué, avec le plus grand soin, à donner de la Vulgate une version fidèle et telle qu'on pût s'en servir sans danger. »

Juillet 1577 **Anvers** *N. T. de Benoist* **Théologiens Louvain**
Le N.T. de Benoist, ayant été corrigé par des théologiens de Louvain, est imprimé avec privilège impérial par Christophe Plantin, originaire de Tours.

1578 **Anvers** *Bible de Louvain* **Christophe Plantin**
Publication de l'A.T. et du N.T. de Benoist, après une révision intégrale par des théologiens flamands et wallons. Cette bible sera appelée *Bible de Louvain* et sera publiée jusqu'en 1712.

1582 **Douai** *N.T. 'anglaise catholique*
Publication par le Collège de Douai, lequel se transporta à Reims'.

1582 **Rouen** 'Certains libraires se mettent à publier des bibles à bon marché, sans annotations, dont le texte se rapproche sensiblement du texte genevois'. Publication de la '*Sainte Bible qui est toute la sainte Ecriture.*'

1582 **Paris** Publication d'une bible semblable **Claude Micard**

1582 Rouen Publication semblable Richard l'Allemand

1586 Paris 'Bible de Louvain' Gabriel Buon
(A partir de la Vulgate) / « La Sainte Bible contenant le Vieil et le Nouveau Testament »

1587 Cologne Ancien Testament Elias Hutter
E. Hutter avait décidé de publier une Bible destinée à permettre l'apprentissage de l'hébreu à partir du texte de la Bible hébraïque et donc il créa des caractères typographiques adaptés. Les racines des mots hébreux comportent au maximum trois lettres et sont imprimées avec des caractères pleins, alors que les lettres ne faisant pas partie du radical le sont avec des caractères vides, c'est-à-dire dont seule la structure externe est marquée par un trait fin.

1587 Vatican Le pape Sixte V fait publier la Septante d'après le manuscrit Vaticanus, présentée par Pierre Morin.

1588 Vatican Version latine de la Septante et Pierre Morin
Flaminus Nobilius

1588 Genève ? Bible d'Olivetan Théodore de Bèze
C'est une révision de la bible d'Olivetan.

Mars 1589 Rome Une première commission de la Vulgate a été instituée par le pape Pie IV : une deuxième commission fut créée par Pie V : elle n'aboutit pas. Sixte V réunit une troisième commission confiée à la présidence du cardinal Carafa ; Cette commission lui présente des propositions, mais Sixte V n'en tient aucun compte et publie directement la Bible Sixtine et la bulle Aeternus ille.

1^{er} mars 1590 Vatican Le pape Sixte V promulgue la bulle Aeternus ille, laquelle annonce la publication en trois volumes in-folio de la Bible Sixtine qui doit être la bible de référence. Cette Bible est publiée en avril.

17 août 1590 Mort du pape Sixte V. Le Collège des cardinaux donne l'ordre de suspendre la vente de la Bible Sixtine et de la bulle Aeternus ille. Pour des raisons politiques, cette bible n'est pas 'condamnée' et le pape Grégoire XIV nomme une nouvelle commission présidée par Bellarmin.

Novembre 1592 Vatican Publication de la Bible Sixtine Corrigée par le pape Clément VIII. Quoique révisée, cette nouvelle bible contient plus de fautes d'impression que la Bible Sixtine d'origine. L'Eglise décide que cette bible offre...
'...le texte décisif de la sainte Ecriture pour l'Eglise catholique'.

.....
1599 Brzesc Bible polonaise
C'est la première bible polonaise, édité selon les ordres du Prince Ratzwill, catholique. Son père, luthérien, avait fait éditer une première bible (luthérienne) en 1563 : imprimée en 40 exemplaires. Son fils les racheta toutes afin de les détruire et il fit imprimer cette bible catholique. (Vue à Wrocław / Pologne)

.....
1603 **Cologne** *Ancien Testament* **Elias Hutter**
Nouvelle édition de la Bible de 1587.

.....
1606 *Bible de Genève (protestante)*
Elle sera publiée durant tout le siècle ;
La Rochelle en **1606** / Saumur en **1614** / Sedan en **1633** / Amsterdam en **1635** / Genève en **1644** avec révision de Diodati / Paris en **1652** / avec notes franco-flamandes en **1669** / Londres en **1687** / Amsterdam en **1699** / Révision officielle en **1726** /

.....
1607 **Genève** *Première Bible protestante en tialien*
Par **Giovanni Diodati** (1576-1649), théologien de Genève.

.....
1611 **Angleterre** *Bible King James*

.....
1644 **Bâle** *Bible allemande* **Martin Luther**
in-f° : 260 x 405 /
Voir Tome XIX/3 : Annexe : « Sur quelques Bibles »
(Un exemplaire est à **Øelenberg**)

.....
1667 = N.T. *Bible de Port-Royal* **Le Maitre de Sacy**
& **1672 à 1693** = A.T.
Sous ce nom, il y a deux frères : **Antoine Lemaistre** (1608-1658) et **Isaac Lemaistre dit le Maître de Sacy**. (1613-1684)
Ré-imprimée en **1696** en 6 volumes / Ré-imprimée en **1701**.



LE CONCILE DE TRENTE :

COMPI LAT I O

DECRETORVM,

& Canonum Sacrosancti œcume-
nici, & generalis Tridentini Cōcilij,

IN SEX LIBROS IVXTA
materiarum affinitatem distincta per Anto-
nium Philoteum de Homodeis I.V. D. Siculū.

*Decreta, singulosque Canones eadem de re loquen-
tes, sic congruis sub titulis aptissimè complectens,
vt præter laborem vnusquisque ob oculos materias
ordinatim habeat.*

Adiectus est in principio ab eodẽm Compilatore gemi-
nus Elenchus Titulorum scilicet & Capitulorum. In
calce verò aurea Margarita materiarum in opere con-
tentarum ordine alphabetico digesta.

Cum Privilegio summi Pontificis, ac Senatus Veneti-



VENETIIS,

Ad Candentis Salamandræ Insigne, 1566.

RUBRICA . De Concilio inchoando .

In sessione prima sub Paulo III . celebrata Tridenti, die xiiij. Decembris 1545. sub rubrica , quae incipit , Decretum de inchoando Concilio .

In sessione octava sub eodem Paulo III . celebrata die XI . Martij MDXLVII . sub rubrica decretum de translatione Concilij .

In sessione undecima , quae est prima sub Iulio III . Pont. Max. celebrata Tridenti Kal. Maij MDLI . sub Rub. Decretum de resumendo Concilio .

In sessione decima sexta , quae est sexta , ultima sub Iulio III . celebrata die 28.. Aprilis MDLII , sub Rub. Decretum suspensionis Concilij .

In sessione X V I I . quae est prima sub Pio IIII . Pont. Max. celebrata Tridenti , die XVIII . Iannarij . MDLXII . sub rubrica . Decretum de celebrando Concilio .

In sessione XXIII . quae est octava sub Pio IIII . celebrata , die XI Novembris MDLXIII . sub rubrica , Decretum de reformatione .

RUBRICA . De indictionibus, prorogationibus & continuationibus sessionum .

in sessione prima sub Paulo III . celebrata XIII . Decembris . MDXLV . sub Rubrica . Indictio futurae sessionis .

In sessione III . sub eodem . celebrata IIII . Februari MDXLVI . sub rubrica , Indictio futurae sessionis .

In sessione quarta sub eodem celebrata die VIII . Aprilis . MDXLVI . sub Rubrica . Indictio futurae sessionis .

In sessione quinta sub eodem celebrata die XVII . Iunij . MDXLVI . in fine .

In sessione sexta sub eodem celebrata XIII . Ianuarij . MDXLVII . in fine , sub Rubrica, Indictio futurae sessionis .

In sessione septima sub eodem celebrata Die III . Martij . MDXLVII . sub Rubrica . Indictio futurae sessionis .

In sessione nona sub eodem celebrata XXI . Aprilis . MDXLVII . in civitate Bonomiae sur Rub. Decretum prorogationis sessionis .

In sessione X . sub eodem Pont. celebrata Bonomia die II . Iunij sub Rubrica . Decretum prorogationis sessionis .

In sessione eadem , sub eodem Pont. celebrata die 2. Mensis Iunij 1547 . in fine . vers. die 14.

In sessione XI . quae est prima sub Iulio iij . celebrata Kal. Maij MDLI . sub Rubrica . Indictio futurae sessionis .

In sessione xij . quae est sub eodem Pont. celebrata die prima Septembris . MDLI . sub Rubrica . Decretum prorogationis sessionis .

In sessione xiiij ; quae est quarta sub eodem Iulio iij . celebrata die XXV . Novem. MDLI . in fine . sub Rub. indictio futurae sessionis .

In sessione xv. quae est quinta sub eodem Pont. celebrata die xxv. Ianuarij 1552 . sub Rubrica . Decretum prorogationis sessionis .

In sessione xvij, quae est prima sub Beatiss. Pio iij . celebrata Tridenti die xvij. Ianu. 1502 . in fine . sub Rub. Indictio futurae sessionis .

In sessione xvij . quae est secunda sub eodem Pont. celebrata die xxvi. Februarij 1562 . sub Rub. In dictio futurae sessionis .

In sessione xix . quae est tertia sub eodem Pont. celebrata die xiiij Maij . 1562 . sub Rubrica . Decretum prorogationis sessionis .

In sessione xx. quae est quarta sub eodem Pont. celebrata die quarta Iunij. 1562 . sub Rubrica . Decretum prorogationis sessionis .

...propter varias difficultates, ex diversis causis exortas, atque etiam ut congruentius maioriq; cum deliberatione omnia procedat, nempe ut dogmatum cum ijs, quae ad reformationem spectant, simul tractentur & sanciantur. Ea quae statuenda videbuntur, tam de reformatione, quam de dogmatibus, in proxima sessione...

In sessione XXI. quae est quinta sub eodem Pont. celebrata die xvi. Iulij MDLXII ; in fin. sub Rub. Indictio futurae sessionis .

In sessione xxij. quae est sub eodem Pont. celebrata die xi. Septembris MDLXII. sub Rubr. Indictio futurae sessionis .

PROROGATA Fuit sessio usq. ad diem XV. Iulij MDLXIII .

In sessione xxiiij . quae est septima sub eodem Pont. celebrata die xv. Iulij 1563 . in fin .

PROROGATA Fuit sessio ad diem XI. Novembris MDLXIII .

In sessione xxiiij. quae est octava sub eodem Pont. celebrata die xi. Novembris MDLXIII . in fin. sub Rub. Indictio futurae sessionis .

<p>RUBRICA . De omnibus ad concilium fide publica sine salvo conductu invitandis & illo concedendo .</p>

in sessione xiiij. quae est secunda sub Beatissimo Pio III . celebrata die xxvi Februarij MDLXII . sub Rub. Decretu de librorum delectu, cM m. s. Quoniam vero .

In sessione xij . quae est tertia sub Iulio III . celebrata die xi. Octobris MDLI . sub Rubrica . Decretum prorogationis , diffinitionis quatuor articulorum .

In eadem sessione sub Rubrica Salvus conductus Protestantibus datus .

In sessione xv. . quae est quinta sub Iulio III . celebrata die xxv. Ianuarij MDLII . sub Rubr. Salvus conductus Protestantibus datus .

In sessione xiiij . quae est secunda sub Pio III . celebrata die xxvi Februarij MDLXII . sub Rubrica Salvus conductus concessus Germanicae nationi .

In eadem sessione sub Rubrica . Extensio ad alias nationes .

<p>RUBRICA . De modo vivendi, et aliis in Concilio Servandis</p>

In sessione II. sub Paulo III. celebrata die VII . Mensis Ianuarij MDXLVII . sub Rubrica . Decretum de modo vivendi .

RUBRICA . De fundamento sive Symbolo fidei .

In sessione III . sub Paulo III . sub Rubr. Decretum de Symbolo fidei .

R V B R I C A .

DE FVNDAMENTO SIVE
Symbolo fidei.

In sessione III. sub Paulo III. sub Rubr. Decretum de Symbolo fidei. Cap. vnicum.



IN NOMINE Sanctæ & indiuiduę Trinitatis, Patris, & Filij, & Spiritu sancti. Hęc Sacrosancta cęcumenica, & generalis Tridentina Synodus in Spiritu sancto legitimę congregata, in ea Pręsidentibus tribus Apostolicę Sedis Legatis, magnitudinem rerum tractandarũ considerans, pręsertim earum, quę duobus illis capitibus, de extirpandis hęresibus, & moribus reformandis, continentur, quorum causa pręcipuę est con-

De fund. siue Symbolo fidei.

gregata ; agnoscens autem cum Apostolo , non esse sibi coluctationem aduersus carnem & sanguinem, sed aduersus spirituales nequitias in cęlestibus, cum eodem omnes ; & singulos in primis hortatur, ut confortetur in Domino, in potentia uirtutis eius, in omnibus sumentes scutum fidei, in quo possint omnia tela nequissimi ignea extinguere, atq; galeam spei salutis accipiant cum gladio spiritus, quod est uerbũ Dei. Itaq; ut hęc pia eius sollicitudo principium, & progressum suum, per Dei gratiam habeat, & ante omnia statuit, & decreuit pręmittendam esse confessionem fidei, Patrum exempla in hoc sequuta; qui sacratioribus Cõcilijs hoc scutum, contra omnes hęreses in principio suarũ actionum opponere consueuerunt; quo solo aliquando, & infideles ad fidẽ traxerunt, hęreticos expugnarunt, & fideles confirmarunt. Quare Symbolum fidei quo S. R. E. utitur, tam quàm principium illud, in quo omnes, qui fidẽ Christi profitentur, necessariõ conueniunt; ac fundamentum firmum, & unicum, contra quod portę inferi nunquam pręualebunt, totidem uerbis, quibus in omnibus Ecclesijs legitur, exprimendum esse cen-

suit, quod quidem eiusmodi est.

Ex eodem c. / Credo .

Liber Primus. 37

Ex eodem c. §. Credo.

Cap. 11.

CREDO In vnum Deum Patrem Om-
nipotentē, factorem, cœli, & terræ, uisibi-
lium; omnium, & inuisibilium: & in unū
Dñm Iesum Christū, filiū Dei unigenitū, & ex
patre natum ante omnia sæcula; Deum de Deo,
lumen de lumine, Deum uerum de Deo uero,
Genitum non factum, consubstantialem Patri,
per quem omnia facta sunt; qui propter nos ho-
mines & propter nostram salutem descendit de
cœlis; & incarnatus est de spiritu sancto ex Ma-
ria Virgine, & homo factus est, crucifixus etiā
pro nobis, sub Pontio Pilato; passus, & sepultus
est, & resurrexit tertia die secundum scripturas;
& ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris,
& iterum uenturus est, cum gloria iudicare ui-
uos, & mortuos; cuius regni non erit finis: &
in spiritum sanctum Dominum, & uiuificantē;
qui ex patre, filioq; procedit: qui cum patre, &
filio simul adoratur, & conglorificatur, qui lo-
quutus est per profetas: & unam sanctam
catholicam, & Apostolicam Eccle-
siam. Confiteor unum bap-
tisma in remissionem pec-
catorum; & expe-
cto resurre-
ctio-
nem mortuorū; & uitam uenturi sæculi. Amen.

C

R

E

D

O

RUBRICA . De libris et scripturis canonicis, sacrorum librorum editione usu, delectu, & indice .

In sessione IIII . sub Paulo III . sub Rubrica . Decretum de canonicis scripturis .

2

De lib.& scrip. Canonicis, &c.

RUBRICA.

DE LIBRIS, ET SCRIPTURIS
canonicis, sacrorum librorum editione, usu, delectu, & indice.

In sessione IIII. sub Paulo III. sub Rubrica. Decretum de canonicis scripturis. Cap. I.



SACROSANCTA œcumenica, & generalis Tridentina Synodus in Spiritu sancto legitimè congregata, Præsidentibus in ea eisdè tribus Apostolicæ Sedis Legatis. Hoc sibi perpetuò ante oculos proponens, ut sublatis erroribus, puritas ipsa Euangelij in Ecclesia conseruetur; quod promissum ante, per prophetas in scripturis sanctis Dominus nolter Iesus Christus; Dei filius proprio ore primum promulgauit; deinde per suos Apostolos, tanquam fontem omnis, & salutaris ueritatis & morù disciplinæ; omni creaturæ prædicari iussit: perspiciensq; hanc ueritatem, & disciplinã contineri in libris scriptis, & sine scripto traditionibus, quæ ipsi ut Christi ore ab Apostolis acceptæ, aut ab ipsis Apostolis (Spiritu sancto dictante) quasi per manus traditæ, ad nos usque peruenerunt; orthodoxorum Patrum exempla sequuta, oēs libros tam ueteris quàm noui testamenti, cum utriusq; unus Deus

Liber Primus. 38

fit auctor, nec non traditiones ipsas tum ad fidem, tum ad mores pertinentes, tanquã uel oratenus à Christo, uel à Spiritu sancto dictatas, & cõtinua successione in Ecclesia catholica conseruatas; pari pietatis affectu, ac reuerentia suscipit, & ueneratur; sacrorum uerò librorù indicem huic decreto ad scribendum censuit; ne cui dubitatio suboriri possit, qui nam sint, qui ab ipsa Synodo suscipiuntur, sunt uerò infra scripti. Testamenti ueteris, quinque Moyfis, idest [.....]

Le saint concile de Trente œcumenique et général, légitimement assemblé sous la conduite du Saint-Esprit, les trois mêmes légats du Siège Apostolique y présidant. Ayant toujours devant les yeux de conserver dans l'Eglise, en détruisant toutes les erreurs, la pureté même de l'évangile; qui après avoir été promis auparavant par les prophètes dans les saintes Ecritures, a été publié d'abord par la bouche de Notre Seigneur Jésus Christ, Fils de Dieu, ensuite par ses apôtres auxquels il a donné la mission de l'annoncer à toute créature comme étant la source de toute vérité salutaire et de toute discipline des mœurs, considérant que cette vérité et cette règle morale sont contenues dans les livres écrits et dans les

traditions non écrites qui, de la bouche même du Christ par les apôtres reçues, ou par les apôtres (à qui l'Esprit-Saint les avait dictées) transmises comme de main à main, sont parvenues jusqu'à nous, le concile donc, suivant l'exemple des Pères orthodoxes, reçoit tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, le même Dieu étant l'auteur de l'un comme de l'autre, ainsi que les traditions concernant tant la foi que les mœurs, comme venant de la bouche même du Christ ou dictées par le Saint-Esprit et conservées dans l'Eglise catholique par une succession continue; il les reçoit et les vénère avec le même respect et la même piété.

Et afin que personne ne puisse douter quels sont les livres sacrés reçus par le concile, il a voulu que le catalogue en fût inséré dans le décret. Ce sont les livres sou-

indiqués :
De l'Ancien Testament : les cinq livres de Moïse, c'est à dire...

De lib.& scrip.Canonicis, &c.

[.....]

pti. Testamenti ueteris, quinque Moysis, idest Genesis, Exodus, Leuiticus, Numeri, Deuteronomiũ, Iosue, **Iudicum**, Ruth, quatuor Regum, duo Paralipomenon, **Esdre primus & secundus**, qui dicitur Neemias, Thobias, Iudit, Hester, Iob, Psalterium Dauidicum, centum quinquaginta Psalmodum, parabolæ, Ecclesiastes, Canticum, canticorum, Sapientia, Ecclesiasticus, Isaias, Hyeremias cum Baruch, Ezechiel, Daniel, duodecim prophetæ minores, idest Osea, Ioel, Amos, Abdias, Ionas, Micheas, Naum, Abacuch, Sophonias, Aggæus, Zacharias, Malachias, duo Machabeorum primus, & secundus. Testamenti noui, quatuor Euangelia, secundum Matteum, Marcum, Lucam, Ioannem. Actus Apostolorum à Luca Euangelista conscripti, quatuordicim Epistolæ Pauli Apostoli, ad Romanos, duæ ad Corinthios, ad Galatas, ad Ephesios, ad Philippenſes, ad Colossensens, duæ ad Tessalonicensens, duæ ad Thimoteum, ad Ti-

Tobie, Judith, Esther, Job, le psautier de David de cent cinquante psaumes ; les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Isaïe, Jérémie avec Baruch, Ezéchiël, Daniel ; les douze petits prophètes, c'est à dire Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie ; les deux livres des MacItaliehabées, le premier et le second.

Du Nouveau Testament : les quatre évangiles selon Matthieu, Marc, Luc, Jean ; les Actes des apôtres écrits par Luc, évangéliste ; quatorze épîtres de l'apôtre Paul, aux Romains, deux aux Corinthiens, aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, deux aux Thessaloniens, deux à Timothée, à Tite, à Philémon, aux Hébreux ; deux épîtres de l'apôtre Pierre ; trois de l'apôtre Jean, une de l'apôtre Jacques, une de l'apôtre Jude, et l'Apocalypse de l'apôtre Jean.

Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques ces livres entiers avec toutes leurs parties, tels qu'on a coutume de les lire dans l'Eglise catholique et qu'on les trouve dans l'ancienne édition Vulgate latine ; s'il méprise en connaissance de cause et de propos délibéré les traditions susdites : qu'il soit anathème.

tum, ad Philemonem, ad Hebræos, Petri Apostoli duæ Ioannis Apostoli tres, Iacobi Apostoli una, Iudæ Apostoli una, & Apocalypſis Ioannis Apostoli. Si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi cõsueuerunt, & in ueteri uulgata latina editione habentur, pro sacris, & canonicis non suscipierit, & traditiones prædictas sciens, & prudens contempserit, anathema sit. omnes itaque intelligat, quo ordine, & uia, ipsa Synodus post iactum fidei, confessionis fundamentum, sit progressura, & quibus potissimum testimonijs, ac præfidijs in confirmandis dogmatibus, & instaurandis in Ecclesia moribus sit anathema.

.... De l'Ancien Testament : les cinq livres de Moïse, c'est à dire Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome ; Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux des Paralipomènes, d'Esdras le premier et second, celui-ci appelé Néhémie ;

In eadem sessione sub eodem Pont. sub Rubr. Decretum de editione ...

Liber Primus. 39

Ex eodem c. §. Præterea. Cap. III.

In eadem sessione sub eodem Pont. sub Rubr. Decretum de editione, & c. §. Insuper. Cap. 11.

INSUPER Eadem Sacrosancta Synodus considerans non parum utilitatis accedere posse Ecclesiæ Dei, si ex omnibus latinis editionibus, quæ circulerunt, sacrorum librorum, quæ nam pro authentica habenda sit, innotescat; statuit, & declarat, ut hæc ipsa uetus, & uulgata editio, quæ longo tot sæculorum usu, in ipsa Ecclesia probata est; in publicis lectionibus, disputationibus, prædicationibus, & expositionibus, pro authentica habeat; & ut nemo illam rejicere quouis prætextu, audeat, uel præsumat.

De plus, le même saint concile, considérant qu'il ne sera pas d'une petite utilité à l'Eglise de Dieu de faire connaître en toutes les éditions latines, qui sont en circulation, des Livres saints laquelle en effet doit être retenue pour authentique, définit et déclare que cette même édition ancienne et Vulgate, qui longuement au cours de tant de siècle dans cette même Eglise est *approuvée*, dans les discussions, prédications, expositions et leçons publiques, a toute authenticité; et que personne, sous quelque prétexte que ce soit, n'ait assez de hardiesse ou de témérité pour la rejeter.

PRæterea ad coercenda petulantia ingenia, decernit, ut nemo suæ prudentiæ innixus, in rebus fidei, & morum ad ædificationem doctrinæ Christianæ pertinentium, sacræ scripturam ad suos sensus contorquens, cõtra eum sensum, quem tenuit, & tenet Sancta mater Ecclesia, cuius est iudicare de uero sensu, & interpretatione scripturarum sanctarum; aut etiam contra unanimum consensum Patrum, ipsam scripturam sacram interpretari audeat, etiam si huiusmodi **interpretationes nullo** unquam tempore **in lucem edendæ forent**. **Qui** contra fecerint **per ordinarius** declarentur, & pœnis à iure statutis puniantur.

En outre, pour réprimer les excès de l'imagination, il décide que personne, s'appuyant sur sa propre imagination, dans les choses de la foi et des mœurs, vers une élaboration imaginaire de la doctrine du Christ, ne détourne la sainte écriture vers un sens personnel contre ce même sens qu'a tenu et que tient la Sainte mère l'Eglise, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes écritures, qu'il ait l'audace d'interpréter cette même écriture sainte même si les interprétations faites de cette manière ne doivent en aucun temps être mises en lumière. Les contrevenants seront déclarés par les ordinaires et punis des peines portées par le droit.

Ex eodem c. §. Sed & impressoribus. Cap. IIII.

SED, & impressoribus modum in hac parte (ut par est) imponere uolens, qui iam sine modo, hoc est, putantes sibi licere quicquid libet, sine licentia superiorum Ecclesiasticorum, ipsos sacræ scripturæ libros, & super illis annotatione, & expositiones quorumlibet indifferenter, sæpe tacito, sæpe etiam ementito **prælo**, & (quod grauis est) sine nomine auctoris, imprimunt; alibi etiâ impressos libros huiusmodi temerè uenales habêt, decernit, & sta-

Voulant aussi, comme il est juste, mettre des bornes en ces matières, à la licence des imprimeurs qui déjà, sans mesure, estimant que tout leur est permis pourvu qu'ils y trouvent leur compte, impriment sans permission des supérieurs ecclésiastiques, les livres mêmes de l'Écriture avec des annotations et des explications accueillies sans discernement, passant sous silence ou même falsifiant le lieu de l'impression et (ce qui est pis encore) publiant sans nom d'auteur ou encore qui vendent des livres de ce genre imprimés ailleurs : *le saint concile a résolu et ordonné que*, au plus tôt, la sainte Écriture et surtout cette ancienne édition Vulgate soient imprimés le plus correctement possible, et qu'à l'avenir il ne soit permis à personne d'imprimer ou de faire imprimer des livres traitant des choses sacrées, sans nom d'auteur, ni de les vendre ni même de les retenir chez soi, si auparavant ces livres n'ont pas été examinés et approuvés par l'ordinaire, et cela sous la peine d'excommunication et d'amende portée au canon du concile du Latran.

Si les auteurs sont des réguliers, outre cet examen et cette approbation, il leur faudra obtenir la permission de leurs supérieurs, lesquels devront réviser les livres conformément à leurs statuts.

Ceux qui communiqueraient ces livres et les divulgueraient en manuscrits, avant qu'ils ne soient examinés et approuvés, seront soumis aux mêmes peines que les imprimeurs. Ceux qui les posséderaient chez eux ou les liront, s'ils n'en déclarent les auteurs, seront traités comme s'ils en étaient eux-mêmes les auteurs.

Enfin cette approbation sera donnée par écrit placée bien en vue en tête du livre, manuscrit ou imprimé. Et le tout, c'est à dire l'examen et l'approbation, se fera gratuitement, afin que soit approuvé tout ce qui doit l'être et réprouvé ce qui est digne de réprobation.

(De la même rubrique :)

Après cela, le saint concile désirant encore réprimer l'abus téméraire d'employer et de contourner en toutes sortes d'usages profanes les paroles de l'écriture sainte...

De lib. & scrip. Canonici, &c.

tuit, ut posthac, sacra scriptura, potissimum uerò hæc ipsa uetus, & uulgata editio, quàm emendatissimè imprimatur; nulliq; liceat imprimere, uel imprimi facere quosuis libros de rebus sacris sine nomine auctoris: neque illos in futurum uendere, aut etiam apud se retinere, nisi primum examinati, probatiq; fuerint ab Ordinario, sub pœna anathematis, & pecuniæ in canone Concilij nouissimi Lateranensis apposita: & si regulares fuerint, ultra examinationem, & probationem huiusmodi, licentiam quoque à suis superioribus impetrare teneantur, recognitionis per eos libris, iuxta formam suarum ordinationum. qui autem scripto eos cōmunicant, uel euulgāt, nisi antea examinati, probatiq; fuerint, eisdem pœnis subiaceant, quibus impressores, & qui eos habuerint, uel legerint, nisi prodiderint auctores, pro auctoribus habeantur. Ipsa uerò huiusmodi librorum probatio inscriptis detur, atq; ideo in fronte libri, uel scripti, uel impressi authenticè appareat; idq; totum, hoc est, & probatio & examen gratis fiat; ut probanda probentur; & reprobentur improbanda.

Ex eodem c. §. Post hæc. Cap. V.

POST hæc temeritatem illam reprimere uolens, qua ad prophana quæq; conuertuntur, & torquentur uerba, & sententiæ sacræ scri-

Liber Primus. 40

pturæ, ad scurrilia, scilicet fabulosa, uana, adulationes, detractiones, superstitiones, impias & diabolicas incantationes, diuinationes, sortes, libellos etiam famosos, mandat, & præcipit, ad tollendam huiusmodi irreuerentiã, & contemptum, ne de cætero quisquã quomodolibet uerba scripturæ sacræ, ad hæc, & similia audeat usurpare; ut omnes huius generis homines, temeratores, & uiolatores uerbi Dei, iuris, & arbitrij pœnis, per Episcopos coerceantur.

...les utilisant à des railleries, à des applications vaines et fabuleuses, à des flatteries, à des médisances et des superstitions, incantations impies et diaboliques, divinations, sortilèges et libelles diffamatoires, ordonne et prescrit, pour abolir une telle irrévérence et un tel mépris, qu'à l'avenir personne ne soit jamais assez hardi pour abuser en quelque manière que ce soit des paroles de la sainte écriture pour ces fins et autres semblables.

Les coupables, quels qu'ils soient, seront punis comme profanateurs et corrupteurs de la parole de Dieu par les évêques qui leur appliqueront les peines du droit et celles qu'ils jugeront à propos.

In sessione decima octava, quae est secunda sub Pio III, sub Rubrica .
 Decretum de librorum delectu, et omnibus, etc..

Liber Primus. 40

[.....]

*In sessione decima octava, quae est secunda sub Pio
 IIII. sub Rubrica . Decretum de librorum dele-
 ctu, & omnibus, &c. Cap. VI.*

SACRO Sancta oecumenica, & generalis
 Tridentina Synodus in Spiritu sancto legi-
 timè congregata, Præsidentibus in ea eisdem
 Apostolicæ Sedis Legatis, non humanis, qui-
 dem uiribus confisa, sed Domini nostri Iesu
 Christi, qui os, & sapientiam Ecclesiæ suæ da-
 turum se promisit, ope, & auxilio freti, illud
 præcipuè cogitat, ut catholicæ fidei doctrinam,
 multorum inter se dissidentiū opinionibus, plu-
 ribus locis inquinatam, & obscuratam, in suam
 puritatem, & splendorem aliquando restituat,
 & mores, qui à ueteri instituto defluerunt, ad
 meliorem uitæ rationem reuocet, corq; patrum
 ad filios, & cor filiorum ad patres conuertat :

De lib. & scrip. Canonici, &c.

cùm itaque omnium primùm animaduernerit,
 hoc tempore suspectorum, ac perniciosorum li-
 brorum, quibus doctrina impura continetur,
 & longè, lateque diffunditur; numerum nimis
 excreuisse; quod quidem in causa fuit, ut mul-
 tæ censuræ in uarijs prouincijs, & præsertim in
 Alma vrbe Roma pio quidâ zelo editæ fuerint;
 neq; tamen huic tam magno, ac pernicioso mor-
 bo salutarem, ullam profuisse medicinam, cen-
 suit, ut dilecti ad hanc dispositionem Patres, de
 censuris, librisq; quid factu opus esset, diligen-
 ter considerarent, atque etiam ad eandem san-
 ctam Synodum suo tempore referrent; quò fa-
 cilius ipsa possit, uarias, peregrinas doctrinas
 tanquam zizania, à Christianæ ueritatis triti-
 co separare: deq; his commodius deliberare, &
 statuere, quæ ad scrupulum ex complurium ani-
 mis eximendum, & tollendas multarum quære-
 larû causas, magis opportuna uidebuntur. Hæc
 autem omnia ad notitiam quorumcunq; dedu-
 cta esse uult, pro ut etiam præsentis decreto, de-
 ducit; ut si quis ad se pertinere aliquo modo
 putauerit, quæ uel de hoc librorum, & cen-
 surarum negotio, uel de alijs, quæ in
 hoc generali Concilio tractan-
 da prædixit, non dubi-
 tet à Sancta Sy-
 nodo se
 benignè auditum iri.

In sessione xxv. nona et ultima sub Pio III . sub rub. Decretum de indice librorum et catechismo etc..

Liber Primus. 41

*In sessione xxv. nona & ultima sub Pio IIII.
sub rub. Decretum de indice librorum & catechismo &c. Cap. VII.*

Sacro sancta Synodus in secunda sessione sub sanctissimo Domino nostro Pio IIII. celebrata, delectis quibusdam Patribus commisit, ut de uariis censuris, ac libris, uel suspectis, uel perniciosis, quid facto opus esset, consideraret, atque ad ipsam sanctam Synodum referrent; audiens nunc, huic operi ab eis extremam manum impositam esse; nec tamen ob librorum uarietatem & multitudinem distincte, & commode possit a sancta Synodo diiudicari; præcipit, ut quicquid ab illis præstitum est, S. Ro. Pont. exhibeatur, ut eius iudicio atque auctoritate terminetur, & euulgetur, idemque de catechismo a patribus, quibus illud mādātū fuerat, & de missali & breuiario fieri mandat.

APRES LE CONCILE DE TRENTE :

LA VULGATE SIXTO – CLEMENTINE

(1590 / 1592)

Déjà le pape **Léon X** avait saisi l'importance d'une telle recherche et amorcé, précisément avec **Erasme** et les humanistes, une étude en ce sens. A travers tout le siècle, des savants ont travaillé sur ces manuscrits. Quand le **Concile de Trente** (4^o session) eut défini la **Vulgate** comme texte officiel et recommandé la correction des bases hébraïques et grecques du texte latin, les papes entrèrent nécessairement dans ces vues. **Pie IV** et **Pie V** firent travailler à Rome des commissions de savants. Sirleti, Antonio Carafa, Mariano Vittori, Latino Latini, Agelli, Sa, Parra, avec d'autres s'attelèrent à cette reconstitution délicate et ingrate, mais indispensable.

1572 **Grégoire XIII** félicite **Philippe II**, roi d'Italie, pour la bible polyglotte d'Anvers, parue en huit volumes in-folio avec les textes hébreu, chaldéen, grec et latin.

Grégoire XIII créa une nouvelle commission pour la révision de la **Vulgate** sous la haute direction du cardinal Antonio Carafa. Les jésuites **Toledo** et **Maldonat** y jouèrent une rôle important.

Francisco de Toledo

Après avoir pris connaissance de la *Compilatio DECRETORUM & Canonum Sacrosancti œcumenici, & generalis Tridentini Concilij* publiée à Venise en **1566**, j'ai rencontré **Francisco de Toledo** (4 octobre 1532 – 16 septembre 1596) jésuite (ses vœux le 1 janvier 1564) et cardinal (17 septembre 1593).

Je m'occupais alors de l'évangile de Saint Jean et j'ai été confronté avec ce jésuite qui écrivit *In sacrosanctum Joannis Evangelium commentarii*, œuvre qu'il acheva en **1584** et qui fut publiée en deux volumes à Rome en **1588/92**. Il y eut au total sept éditions, dont la dernière à Lyon en **1614**. Ce livre comporte quatre sections : le texte scripturaire / le commentaire / les annotations / les index.

Le texte de l'évangile est celui de la *Vulgate Sixto-Clémentine*, mais tient compte du grec et de ce que l'on pourrait appeler l'esprit de l'hébreu.

Francisco de Toledo a vécu la presque totalité de sa vie au Palais Pontifical et il fut au service de sept papes successifs : **Pie V, Grégoire XIII, Sixte Quint, Urbain VII, Grégoire XVI, Innocent IX et Clément VIII**. En **1589** **Francisco de Toledo** est *membre de la commission romaine pour la révision de la Septante de l'Ancien Testament et de l'édition de la Vulgate Sixto-Clémentine*, lesquelles paraissent en **1587** et en **1590**. Il y travailla avec **Maldonado**.

Jean de Maldonat

Peu après, je me suis senti obligé de rendre visite à **Maldonado** / **Jean de Maldonat** (1533 ..34 ? ..36 ? ..37 ? – 5 janvier 1583) jésuite (10 août 1562).

A Bourges, de 1576 à 1578, il écrivit des *Commentaires sur les quatre évangiles*. Le 22 décembre 1582, il acheva le *Commentaire sur Saint Matthieu*.

'Bien que, durant sa vie, **Maldonado** se soit distingué comme théologien, sa célébrité tint à son œuvre scripturaire. On le considère comme l'un des fondateurs de la théologie et de l'exégèse moderne. Sa connaissance des langues anciennes et orientales : hébreu – chaldéen – syriaque – arabe, son opposition au littéralisme étroit des protestants de son temps, son estime de la théologie positive font de son œuvre une anticipation de la théologie biblique...

Il témoigne du « sens spirituel » requis des exégètes par son élévation d'esprit, sa grande piété, sa pureté de cœur, son humilité profonde et son ardent amour de Dieu. A ces vertus, s'ajoutent la modestie dans l'exposé de ses opinions, une indulgence compréhensive à l'égard des opposants de bonne foi, la patience avec ses adversaires et une obéissance humble et méritoire devant les mesures qui le frappent.'

Maldonado fut *membre de la commission romaine pour la révision de la Septante de l'Ancien Testament et de l'édition de la Vulgate Sixto-Clémentine*.

(D'après le Dictionnaire de Spiritualité – Beauchesne / Paris)

AU XIXÈME SIECLE

LEON XIII

(1893)

Encyclique « Providentissimus Deus » du 18 novembre 1893

(L'exégète) 'se référera à la traduction de la Vulgate au sujet de laquelle le Concile de Trente a décrété que *dans les leçons publiques, les prédications et les explications* elle devra être tenue pour *authentique* et qui est recommandée également par la pratique quotidienne de l'Eglise. Cependant, on tiendra compte également, comme il convient, des autres traductions que l'antiquité a reconnues et utilisées, en particulier des premiers manuscrits. En effet, si pour ce qui concerne le donné principal, la façon dont s'exprime la Vulgate fait bien apparaître le sens hébreu et grec, lorsque quelque chose y est exprimé de façon ambiguë ou l'est de façon moins précise, il sera utile, comme le conseille Augustin, de *considérer les langues antérieures*.

Le Concile du Vatican a repris la doctrine des Pères lorsqu'il renouvela le décret du Concile de Trente concernant l'interprétation de la Parole divine écrite et qu'il déclara que sa volonté était que, *dans les matières de foi et de mœurs qui concernent l'élaboration de la doctrine chrétienne, on doit tenir pour véritable le sens de la sainte Ecriture, celui qu'a tenu et que tient notre Mère la sainte Eglise, à laquelle il appartient de juger du sens et de l'interprétation véritables des saintes Ecritures. Et que, dès lors, il n'est permis à personne d'interpréter cette sainte Ecriture contrairement à ce sens ni non plus contrairement au consentement unanime des Pères*.

Par cette loi pleine de sagesse, l'Eglise n'arrête ni ne contrarie en rien la recherche de la science biblique : au contraire elle la maintient à l'abri de l'erreur et contribue puissamment à son progrès véritable. En effet, chaque docteur privé voit ouvert devant lui un vaste champ dans lequel, en suivant une direction sûre, il pourra, dans son travail d'interprétation, combattre d'une façon remarquable et avec profit pour l'Eglise. Dans les passages de la sainte Ecriture, en effet, qui attendent encore une explication certaine et bien définie, grâce à un dessein bienveillant de la Providence divine, que le jugement de l'Eglise se trouve pour ainsi dire mûri par une étude préparatoire ; mais, pour les passages bien définis, le docteur privé pourra jouer un rôle également utile soit en les expliquant lus clairement à la foule des fidèles ou de façon plus ingénieuse aux hommes instruits, soit en les défendant plus fortement contre les adversaires...

(L'exégète) ne doit pas penser, pour autant, que la route lui est fermée et qu'il ne peut pas, lorsqu'une juste cause existe, aller plus loin dans ses recherches et ses explications, pourvu qu'il suive religieusement le sage précepte donné par Augustin de ne s'écarter en rien du sens littéral et comme évident, à moins qu'il n'y ait quelque raison qui l'empêche de s'y attacher ou qui rende nécessaire de l'abandonner...'

Il est nécessaire... de connaître les langues dans lesquelles les livres canoniques ont été initialement écrits par les auteurs sacrés...

Bien que l'interprète doive montrer que ce qui a déjà été affirmé comme certain, avec des arguments certains, par ceux qui étudient la nature ne contredit en rien les Ecritures expliquées de façon juste, il n'oubliera pas pour autant qu'il est arrivé parfois que des choses affirmées comme certaines par eux aient été plus tard mises en doute et rejetées.

Il sera bon ensuite d'appliquer cela aux sciences connexes, et *particulièrement à l'histoire.*

Les paroles que le même Augustin écrivit à Jérôme ont valeur universelle ; « *Si je rencontre dans les saintes Ecritures quelque passage qui semble contraire à la vérité, je ne balancerai certes pas à penser ou que le manuscrit est fautif ou que l'interprète n'a pas suivi ce qui est dit ou que moi je n'ai pas compris du tout.* »'

AU XXème SIECLE

PIE XII

(1941 & 1943)

1. Lettre de la commission biblique aux évêques d'Italie en date du 20 août 1941

(Un prêtre italien, ayant présenté de façon anonyme au pape un écrit s'opposant à l'étude scientifique de l'Écriture, le secrétaire de la commission biblique prit position le 16 août 1941 en faveur de la science exégétique. Pie XII confirma par lettre du 20 août :

L'auteur anonyme, tout en affirmant pour la forme que le sens littéral est la base de l'interprétation biblique, préconise en fait une interprétation totalement subjective et allégorique...

(Pie XII cite alors) Léon XIII : *'C'est pourquoi il faut peser avec soin la valeur des mots eux-mêmes, la signification du contexte, la similitude des passages et autres choses semblables et associer également les éclaircissements externes par une science appropriée.* » (Ici, Pie XII cite le précepte d'Augustin rapporté en tête de la présente page.)

De même également Benoît XV : Nous voulons considérer par un examen attentif les paroles mêmes de l'Écriture, pour nous assurer sans nul doute possible de ce qu'a écrit l'auteur sacré. Et il... recommande aux exégètes *de s'élever avec mesure et discrétion jusqu'à des interprétations plus hautes.*

Finalement, les deux papes... insistent avec les paroles mêmes de saint Jérôme sur le devoir de l'exégète : *Le devoir du commentateur est d'exposer non des idées et des intentions personnelles, mais uniquement la pensée, l'idée de l'auteur qu'il commente.*

Le Concile de Trente a voulu, contre la confusion occasionnée par les nouvelles traductions en latin et en langues vulgaires, sanctionner l'usage public dans l'Église d'Occident de la version latine commune, mais il n'a pas entendu, par là, diminuer en rien l'autorité des antiques versions employées dans les Églises orientales, en particulier celle de la Septante utilisée par les apôtres eux-mêmes, et encore moins l'autorité des textes originaux. Il a résisté à une partie des pères qui voulaient l'usage exclusif de la Vulgate comme seul texte faisant autorité.

L'auteur anonyme, au contraire, juge que, en vertu du décret du Concile de Trente, on possède dans la version latine un texte déclaré supérieur à tous les autres. Il blâme les exégètes de vouloir interpréter la Vulgate à l'aide des textes originaux et des autres versions anciennes. Pour lui, le décret donne *la certitude du texte sacré*, de sorte que l'Église n'a pas besoin *de rechercher encore la lettre authentique de Dieu*, et cela non seulement en matière de foi et de mœurs, mais pour toutes les questions (y compris littéraires, géographiques, chronologiques...)

Or pareille prétention n'est pas seulement contraire au sens commun, qui n'acceptera jamais qu'une version puisse être supérieure au texte original, mais contraire aussi à la pensée des Pères du concile telle qu'elle apparaît dans les actes officiels. **Le Concile** fut même convaincu de la nécessité d'une révision et d'une correction de la Vulgate elle-même et en avait confié l'exécution aux souverains pontifes qui le firent, comme ils firent conformément aux plus compétents collaborateurs du concile lui-même, une édition corrigée de la Septante... et ensuite ordonnèrent celle du texte hébreu de l'Ancien Testament et du texte grec du Nouveau Testament...

Et elle contredit ouvertement le précepte de l'encyclique « *Providentissimus* » : *Nous ne voulons pas dire cependant qu'il ne faudra pas tenir compte des autres versions que les chrétiens des premiers âges ont utilisées et surtout des textes primitifs.*

En somme le **Concile de Trente** a déclaré la Vulgate authentique au sens juridique, c'est à dire pour tout ce qui concerne la *force probatoire en matière de loi et de mœurs*, mais n'exclut pas le fait des divergences possibles d'avec le sens original et les anciennes versions.'

2.

Encyclique « Divino afflante Spiritu » du 30 septembre 1943

'Si le **Concile de Trente** a voulu que la Vulgate soit la version latine *que tous doivent utiliser comme authentique*, cela, chacun le sait, ne concerne que l'Eglise latine et l'usage public qu'elle fait des Ecritures, mais ne diminue en aucune façon – il n'y a pas le moindre doute à ce sujet – ni l'autorité ni la valeur des textes authentiques. Au surplus il ne s'agissait pas alors des textes originaux, mais des versions latines qui circulaient à l'époque : versions entre lesquelles **le Concile**, à juste titre, ordonna qu'on préfère celle qui *par un long usage de tant de siècle était approuvée dans l'Eglise*.

Cette autorité éminente de la Vulgate ou, comme on dit, son *authenticité*, n'a donc pas été décrétée par **le Concile** surtout pour des raisons de critique, mais bien plutôt à cause de son emploi légitime dans l'Eglise au cours de tant de siècles ; cet usage, en vérité, démontre, ainsi que l'Eglise l'a compris et le comprend, que cette Vulgate est absolument exempte de toute erreur en ce qui concerne la foi et les mœurs ; si bien que, comme l'Eglise elle-même l'atteste et le confirme, on peut la citer en toute sûreté et sans péril d'erreur dans les discussions, dans l'enseignement et dans la prédication ; et c'est pourquoi une *authenticité* de ce genre ne doit pas être qualifiée à titre principal de *critique*, mais bien plutôt de *juridique*.

C'est pourquoi l'autorité de la Vulgate en matière de doctrine n'empêche nullement – aujourd'hui elle le demanderait plutôt – que cette doctrine soit justifiée et confirmée par des textes originaux eux-mêmes, et que ces textes soient appelés constamment à l'aide pour toujours mieux dégager et expliquer le sens exact des saintes Ecritures.

Le décret du **Concile de Trente** n'empêche même pas que, pour l'usage et le bien des fidèles, en vue de leur faciliter l'intelligence de la Parole divine, des versions en langue vulgaire soient composées précisément d'après les textes originaux, comme Nous savons que cela a déjà été fait d'une manière louable en plusieurs pays, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

.....

L'exégète catholique, poussé par un amour actif et courageux de la science, sincèrement dévoué à notre mère de la sainte Eglise, ne doit, en aucune façon, s'interdire d'aborder sans cesse les questions difficiles qui n'ont pas été résolues jusqu'ici...

...Dans l'immense matière contenue dans les livres saints, livres de la Loi ou livres historiques, sapientiaux ou prophétiques, il y a bien peu de textes dont le sens ait été défini par l'autorité de l'Eglise, et il n'y en a pas davantage sur lesquels existe le consentement unanime des Pères.

Il reste donc beaucoup de points, et d'aucuns très importants, dans la discussion et l'explication desquels la pénétration d'esprit et le talent des exégètes peuvent et doivent s'exercer librement, afin que chacun contribue pour sa part et d'après ses moyens à l'utilité commune, au progrès croissant de la doctrine sacrée, à la défense et à l'honneur de l'Eglise.'

ANNEXE I : SUR LES SESSIONS DU...

CONCILE de TRENTE

11 Kal Juin 1542 L'an 1542, le 11 des Calendes de Juin de l'an 8 de son pontificat (le 22 mai 1542) le Pape PAUL III convoque un concile qui tiendra :

10 sessions	sous la pontificat de Paul III	sessions	1 à 10	1545 à 1547
6 sessions	sous le pontificat de Jules III	sessions	11 à 16	1551 et 1552
9 sessions	sous le pontificat de Pie IV	sessions	17 à 25	1562 et 1563

Sous Paul III :

1	13	décembre	1545	à Trente	<i>de Concilio inchoando</i>
2	7	janvier	1546		
3	4	février	1546		'C R E D O'
4	8	avril	1546		Les textes canoniques
5	17	juin	1546		
6	13	janvier	1547		
7	3	mars	1547		
8	11	mars	1547		
9	21	avril	1547	à Bononia	
10	2	juin	1547	à Bononia	

Sous Jules III

11 / 1	kal.	mai	1551
12 / 2	1	septembre	1551
13 / 3	11	octobre	1551
14 / 4	25	novembre	1551
15 / 5	25	janvier	1552
16 / 6	28	avril	1552

Sous Pie IV

17 / 1	18	janvier	1562	à Trente	
18 / 2	26	février	1562		
19 / 3	14	mai	1562		
20 / 4	4	juin	1562		(sur la musique)
21 / 5	16	juillet	1562		
22 / 6	11	septembre	1562		
23 / 7	15	juillet	1563		
24 / 8	11	novembre	1563		
25 / 9	8	décembre	1563		

LES DECRETS

11 kal juin (22 mai) 1542 *de Concilio indicendo* (l'an 8 de son pontificat)
« suspensione, de qua supra commemoratum est, quam per praesentes tollimus, & amovemus ; sacrum oecumenicum, & general Concilium in civitate Tridentina, loco commodo, & libero, omnibusq; nationibus opportuno, ad Kal. proximas Nov. anni praesentis ab incarnatione Domini M.D.XLIII. incipiendum. »

Ante sessionem octavam :
8 kal mars (22 février) *de Concilio transferendo* (l'an 11 de son pontificat)
In sessione octava
11 mars 1547 *Decretum de translatione Concilii* ad civitatem Boboniae

Ante sessionem XI, quae est prima sub Iulio III
1548 Kal décembre *de Conciliendo resumendo*
In sessione undecima quae est prima sub Iulio III
Decretum de resumendo Concilio : « Responderunt : PLACET »

In sessione sextima sexta quae est sexta ultima sub Iulio III
De Concilio suspendendo

Ante sessionem XVII quae est prima sub Pio III
Bulla celebratris Concilii
In sessione XVII quae est prima sub Pio III
De celebrando Concilio : « Responderunt : PLACET »

In sessione XXIII quae est octava sub Pio III
Decretum de reformatione

Bulla sanctissimi Domini nostri Pii III super declaratione temporis ad observandum decreta sacri oecumenici, & generalis Concilii Tridentini
1564 15 Kal Août (18 juillet) (l'an 5 de son pontificat)
Les décrets du Concile de Trente ont été approuvés suivant 255 signatures :
4 Légats 2 Cardinaux 3 Patriarches 25 Archevêques 168 Evêques
7 Abbés 39 Procureurs ayant un mandat légitime 7 Généraux d'ordre.

Mercredi 26 janvier 1564
Decretum super fine Concilii Tridentini pridie nonas Decembris praeteriti publicato...
Ita est A. Cardinalis *Farnesius Vicecancellarius*

1563 7 Kal. Fevrier (26 janvier) (l'an 5 de son pontificat)
Bulla S. D. N. Pii Divina Providentia Papae III super confirmatione oecumenici generalis Concilii Tridentini.

Autorisation de publier : Damianus Zenarus Venetus / donnée à Rome près St Marc
le 4 des Ides de Septembre (10 septembre) (l'an 6 de son pontificat)
Enregistré le 20 octobre *Livre 19 / Folio 143* *Zerbinus*

En attendant l'édition romaine officielle, les docteurs de **Louvain** s'étaient mis à l'œuvre aussitôt après la publication des décrets de la quatrième session du **Concile de Trente**. Ils commencèrent par déblayer le terrain en faisant paraître en...

1546 ...un catalogue des livres prohibés, en tête duquel figuraient de nombreuses éditions de la Bible latine, grecque, allemande, française.

Il fallait ensuite remplacer les œuvres suspectes. Dès l'année...

1547 **Jean Hentenius** mettait au jour une *Bible latine* in-folio, avec privilège impérial du...

9 novembre 1546 : *Biblia ad vestustissima exemplaria nunc recens castigata*. L'éditeur explique dans sa préface que son but est de 'résister à l'effort des hérétiques qui cherchent à tirer la Bible à eux et dont les éditions sont caractérisées par des omissions, des interpolations, des préfaces, des notes et des tables tendancieuses'. Il fait cependant l'éloge de **Robert Estienne** et déclare le suivre en beaucoup de points, tout en déplorant que ce savant éditeur soit tombé dans les filets de l'hérésie, en sorte que les vraies Bibles font presque défaut sur le marché.

1574 Une nouvelle édition de cette *Bible latine* de **Louvain** est donnée par un jeune érudit, **Luc de Bruges**, qui fait preuve d'un sens critique remarquable pour l'époque. Il était l'élève du jésuite **Jean Harlemius** qui a donné son nom à une fameuse table biblique indiquant le sens catholique des textes. »

(Victor Baroni : *La Contre-Réforme devant la Bible*)
(Lausanne / Ed^{ons} La Concorde / 1943)

Mes archives signalent que :

1564 Nouvelle édition de la *Biblia ad vestustissima exemplaria nunc recens castigata* de **Jean Hentenius** avec des bois gravés par **Jost Amman**.

1566 Nouvelle édition de cette bible, avec une grande partie des bois gravés de **Jost Amman**. Désormais une grande partie de ces bois sera conservée pour les éditions qui seront publiées durant les 30 années à venir.

1578 **Venise** : L'édition de cette Bible est réalisée par l'imprimeur **Bevilaqua**. Elle commence par le prologue de **Hentenius** : Prologue et Epistola ad Paulinum et Praefatio in pentutucelium Moysi.

Et voici la Bible que j'ai utilisée :

1599 Venise « apud Damianum Zenarum ».

Elle commence par :

« F. **Iohannis Hentenii** Mechliniensis – In biblia Lovanij Anno M D XLVII excusa, atque *castigata* Praefatio » dans laquelle l'auteur cite notamment **Sanctes Pagninus**.

Ensuite se trouve :

« Hieronymi Prologus Galeatus » suivi de « Epistola S. Hieronymi ad Paulinum Presbyterum de omnibus divinae historiae libris » suivi de « Sancti Hieronymi Presbyteri in Pentateuchum Moysi Praefatio ».

Puis, il y a :

'Index testimoniorum a Christo et Apostolis in Novo Testamento citatorum ex Veteri'

'Ordo Librorum Veteris Testamenti'

'Ordo Librorum Novi Testamenti'

'Correctoris in sacra Biblia ad lectorem – Praefatio'

(Voir à la page suivante la reproduction de cette préface)

CORRECTORIS
IN SACRA BIBLIA AD LECTOREM.
P R A E F A T I O.



MNES ferè, qui aut circa suas, aut aliorum lucubrationes insudant, opusq; suum impellunt in medium, ne indignum in eis laborem videantur insumpisse, præconijs ex cunctis causarum generibus conquisitis, longa & luculenta oratione in capite voluminis collocanda non grauatim illas extollere nituntur. Quo factum est, vt nos quoque, Benigne Lector, quorum fidei castigatio horum sacrorum, dum excuderentur, Bibliorum est commissa, hoc inducti exemplo cogamur hic aliquid præfari. Cæterum quid de eorum excellentia, dignitateque, cum omnium ob oculos versetur, nobis veniat dicendum, ne Solem, vt vulgò dicitur, videremur lucerna illustrare velle; est certè penitus nihil. Quis enim nescit, istorum codicum authorem fuisse Deum per sanctos viros prius, nouissimè autem per Filium suum, ipsam Veritatem, de se ipso nobis loquentem? Ipse ad duplicem dilectionem, & hinc ad cœlestem illam Ierusalem, in quam nihil sordidum inquinatumq; finitur ingredi, iter hominibus securum sternit, vel potius eos ad illud suauiter mouens attrahit, atq; etiam ita docet, monet, et terredocet aliter ingeri, nec eum illa aliter ingerere. In dicendo enim nunc soluta, nunc metrico pede incedente oratione taliter pro sua bonitate se temperat, ac ob nostræ mentis fragilitatem se demittit, vt omnes, pro captu quisque suo, diuino lumine à se patre luminum effluente vbertim repleri valeant, patiens (eo perhibente) in manibus Prophetarum assimilari. Quid tantum dico assimilari, quando ipse vtriusque testamenti conditor Christus, vniigenitus Dei, Deus ipse pro nobis maledictis maledictum se fieri permittens mortem, & illam crucis, oppetere non detrectauerit? Et si aliquando aliqua obducta quasi densissima caligine afferat: ad humanam profectò superbiam edomandam, vt procul absistant toto lico profani, & ad studiosius ea inquirenda, ac dulcius retinenda factum esse pro certo habemus. Verum neque quicquam est in diuina Scriptura ira figuræ testa conclusum, vt scrutantibus illud alibi enucleatum non insinuetur. Nemini igitur dubium est, quin hæc volumina cœlorum regnum, & vitam continentia beatam, cum in eis de summo rerum cardine disseratur, nobis perquam incortupta haberi expediat. Quod vt efficeretur, nihil in nobis fuit, (Deus testis, & conscientia) quod in collatione facienda cum exemplaribus à typographia. Iuntarum emissis, ab illo Louaniano ante Romæ reuiso, expurgato, & inde approbato transfusus, vt potuimus & debuimus, à nobis non sit libentissime impensum. In talento quippe concredito in dominica vinea, hoc est, sancta Dei Ecclesia Catholica & Romana, aliarum omnium matre, & magistra, cui nos subijcimus (quod cunctis volumus testatum) laborantes summo corde operari quoquo pacto non destitimus. Vale.

Au commencement du présent dossier, j'ai écrit en page 6 :

« J'ai cherché à établir une liste des diverses éditions de la *BIBLE* depuis la date de l'invention de l'imprimerie jusqu'au Concile de Trente. Je l'ai fait car je pensais qu'il fallait concrétiser, pour mon lecteur, la puissance de l'imprimerie... »

« Que mon lecteur analyse combien l'invention de l'imprimerie a permis d'atteindre, en un peu moins de cent ans, une diffusion qui était totalement imprévisible... »

Lecteur !

Il est facile de faire le **constat** suivant :

Entre l'année **1450**, date de l'impression de la *Première Bible* par **Johannes Gutenberg** et le premier janvier **1500**, j'ai compté qu'il y a eu plus de *125 Bibles* qui furent imprimées. La plupart présentent le texte de la ***Vulgate latine*** ou, sinon, une traduction de cette même ***Vulgate latine*** en diverses langues : **16 bibles** en allemand ou en bas-rhénan, plus **16 'plenarium'** en allemand, **3 bibles** françaises, **2 bibles** tchèques, **1 bible** hollandaise (et, en langues non identifiées : **3 bibles plus le plenarium de Strasbourg**) ; de plus, il y a eu **86 bibles latines** imprimées dont certaines diffèrent de *cette même édition ancienne de la Vulgate latine qui longuement au cours de tant de siècles fut approuvée par l'Eglise...* et **jamais le texte grec n'a été imprimé** ni aucune référence vers le texte grec n'a été formulée ! Si on pose l'hypothèse que chaque édition a été tirée en *200 exemplaires*, nombre qui permettait, sans doute, de couvrir les frais d'impression (c'est à dire les investissements en matériels (presses..) / en matières premières (parchemins ou papiers spéciaux) et en salaires) l'ensemble des bibles mises sur le marché durant cette période représente **plus de 25.000 exemplaires**.

La Bible est donc un livre qui a été très largement diffusé. Il en sera de même au cours des années qui vont suivre, puisque **la Bible de Luther** eut plus de *soixante-dix éditions* et l'éditeur **Hans Luft de Wittenberg** en a commercialisé, à lui seul, **plus de 100.000 exemplaires entre 1535 et 1574.**

Depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'au Concile de Trente, **l'autorisation d'imprimer et de diffuser** des livres ne relevait, selon les lieux, que d'un empereur, d'un roi ou d'un prince. C'est là, très certainement, au-delà des motifs d'ordre politique (notamment l'invasion turque) une des raisons ayant amené le pape **Paul III** à convoquer le **Concile de Trente** par son décret :

« Datum Romae Apud Sanctum Petrum, Anno incarnationis Dominicæ
M D XLII. XI. Kal. Iun. Anno VIII. (22 mai 1542) »
(L'an 1542, le 11 des Calendes de Juin en l'an 8 du pontificat)

Que mon lecteur prenne acte que **l'Église a réagi** *dès la quatrième session du Concile de Trente*, contre la prolifération des textes inspirés. C'était au printemps de l'année 1546 (Voir ci-dessus : *Annexe I*), ce qui, très concrètement, est presque **un siècle après la date de l'impression de la Première Bible vers l'année 1450.** à Mayence.

Que mon lecteur n'oublie pas que, aujourd'hui, **l'invention de l'informatique** a permis d'atteindre, en quelques dizaines d'années, des puissances d'analyse, d'impression, de reproduction et de diffusion que personne n'a pu raisonnablement prévoir au milieu du dix-neuvième siècle.

Mon lecteur fera mémoire que, dans l'espace de temps depuis **l'invention de l'imprimerie jusqu'à l'année 1502** ...

Le texte originel grec n'a jamais été imprimé !

Aujourd'hui, l'informatique met à la disposition de chacun *des centaines de forme des caractères d'imprimerie et en toutes langues*. Au quinzième siècle, **le texte originel grec ne pouvait pas être imprimé**, puisque les caractères grecs n'ont pas été fabriqués par Gutenberg ou par ses successeurs immédiats. De même, il n'existait ni apostrophes, ni accents, ni traits d'union, ni virgules, ni lettres italiques.

Ce n'est qu'avec **l'invention de l'informatique** que les textes sont automatiquement « justifiés » en alignements stricts des colonnes. Leur composition et leur présentation sont faciles à réaliser et elles facilitent, pour le lecteur, sa prise en compte du texte.

(Voir, dans le présent *Tome*, le dossier *Sur le traitement informatique d'un texte*)

Aujourd'hui la mémoire-papier augmente de quelques pour cents par an, mais continuera-t-elle d'augmenter ? ... alors que la mémoire-électronique s'accroît à la vitesse d'un doublement annuel :

Déjà nous sommes entrés dans une ère nouvelle !

Que mon lecteur prenne conscience de **la puissance de l'informatique** dont chacun, dans le monde entier, dispose désormais et, parce qu'il est membre du Corps mystique du Christ...

Que mon lecteur réfléchisse, médite et prie...

ET POUR FINIR...

VOICI QUE Je puis faire le constat que j'ai utilisé la *Vulgate uniquement* pour deux dossiers, tous deux ayant pour titre : *De la difficulté de traduire un texte.*

Au commencement, mon ange gardien s'était arrangé pour que, très vite, j'habite le texte grec...

Ainsi il a fait que mon travail est resté dans la Vérité des Ecrits Inspirés tels que l'Esprit a voulu les faire arriver et tels que je me suis efforcé et que toujours je m'efforce de les vivre.

Laudetur Iesus Christus Alleluia

ANNEXE III : A VENISE DEJA DEPUIS 1471...

Des textes grecs sont déjà imprimés !

Lecteur ! Souviens-toi !

Mon lecteur fera mémoire que, dans l'espace de temps depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à l'année 1502 ...

Le texte originel grec n'a jamais été imprimé !

Déjà, par deux fois je viens de t'offrir de prendre acte que :

(à la page 22 :)

1502 / N.T. : 1514 / Dernier volume : 10 juillet 1517

Alcala

Edition polyglotte de la Bible. Les textes sont présentés sous forme synoptique : hébreu / grec. C'est la première fois que le texte grec de la Septante est imprimé. / Vulgate latine / arabe / chaldéen...

La Bible polyglotte comprend : le grec sur la colonne de gauche, le latin au milieu et l'hébreu sur la colonne à droite. Le texte grec est celui de la Septante (A. T.) ou du N. T. et chacun des mots grecs est surmonté, en petits caractères, du mot latin correspondant. De même, chacun des mots de l'hébreu est surmonté d'une petite lettre renvoyant au mot correspondant du texte latin. Dans une marge extérieure, la racine des mots hébreux importants est précisé en hébreu...

Ce n'est que entre 1520 et 1522 que la Bible fut reliée puis commercialisée.

(à la page 69 :)

Entre l'année 1450, date de l'impression de la Première Bible par Johannes Gutenberg et le premier janvier 1500, j'ai compté qu'il y a eu plus de *125 Bibles* qui furent imprimées. La plupart présentent le texte de la Vulgate latine ou, sinon, une traduction de cette même Vulgate latine en diverses langues... ...et **jamais le texte grec n'a été imprimé**

ni aucune référence vers le texte grec n'a été formulée !

(et pourtant :)

Vers 1469 à VENISE, Début de l'imprimerie.

Très vite et pour des raisons humanistes, quelques vénitiens ont l'idée qu'il pourrait y avoir un marché important de vente de livres auprès de la colonie grecque de Venise et dans les pays du Levant, de livres traitant des questions juridiques d'une part, et d'autre part de livres liturgiques pour l'Eglise et les monastères du Levant.

Divers ateliers d'imprimerie s'installent et réalisent de très nombreux ouvrages, tous écrits en caractères usuels.

En 1469 Giovanni da Spira et **en 1470 Jenson** laissent des pages blanches dans les livres qu'ils impriment pour les passages où il devrait y avoir des textes grecs.

En 1471 Vindelino utilise des caractères grecs.

Vers 1480, il est fréquent d'imprimer des livres en 1000 / 2000 exemplaires.

En 1490 Giano Lascaris (pour le comte Laurent de Médicis) et **en 1491 Pic de la Mirandole** (pour le duc de Ferrare) sont chargés de réaliser de grandes bibliothèques en collectionnant des manuscrits grecs.

A cette date, l'un des imprimeurs, **Aldo Manuzio** se trouve confronté à des problèmes financiers graves, notamment pour la fabrication des caractères grecs. Finalement **en 1495**, il réussit à créer une société avec quelques associés, mais surtout grâce à l'aide du financier **Pietro Francesco Barbarigo**,

En 1498, Aldo édite une *grammaire grecque* dédiée à **Pic de la Mirandole**. Pour en faciliter la lecture, les règles sont écrites en latin au lieu du grec. Déjà **en 1497, Aldo** avait publié un *dictionnaire grec* et, dans la préface de ce dictionnaire, il avait annoncé un vaste programme de publications grecques. Il prévoit l'édition du *corpus* philosophique et scientifique de l'antiquité. **En novembre 1495**, il sort le premier tome in-f° de 234 cartes, en 4 volumes totalisant *3 800 pages en grec*. Suit le second tome de la *physique*... Le **15 juillet 1498**, l'édition d'Aristophane... etc. ... et **en 1499, Aldo** édite *en grec* une *Epistolographi*, laquelle est un ensemble de 35 textes d'auteurs grecs anciens.

D'ailleurs, le **8 juillet 1499, Zaccaria Callierges** (en vénitien : Calergi) et **Niccolo Vlastos** impriment *en grec* : *l'Etymologicum magnum*.

Aldo Manuzio mourut **en 1515**.

(et je suis obligé de noter que :)

Ce n'est que **entre 1520 et 1522** que

pour la première fois, le texte grec de la Bible a été commercialisé.

Ce dossier a été réalisé avec l'aide de divers documents, dont notamment :

- Baroni Victor : *La Contre-Réforme devant la Bible*
Lausanne – Editons de la Concorde - 1943
- Baudry et Mathon : *Catholicisme hier aujourd'hui demain*
Paris - Letouzey - 1999
- Marguerite Harl : *La Bible en Sorbonne ou la revanche d'Erasme*
Paris – Editions du Cerf - 2004
- Catalogue publié à l'occasion de l'exposition dans la galerie Mazarine du 18 octobre 1991 au 15 janvier 1992, publié par la Bibliothèque Nationale (à Paris) et intitulé :
DIEU en son royaume.
- Catalogue publié à l'occasion de l'exposition « Livres de Parole » présentée par la Bibliothèque Nationale de France sur le site François-Mitterrand du 9 novembre 2005 au 30 avril 2006 :
Torah Bible Coran
- Christofer de Hamel *La Bible : Histoire du Livre*
Phaidon 2 rue de la Roquette Paris XI° - 2 002
(Imprimé en CHINE)
- Dictionnaire de Spiritualité Paris – Editions Beauchesne
- Aldo Manuzio *e l'ambiente veneziano (1494-1515)* il Cardo – 1994
Venezia – Libreria Sansoviniana
- ... et divers autres !

* * * * *